

RAPPORT DE GESTION

Municipalité
de Grandson

24

Table des matières

4

Conseil communal

7

Elections - votations

10

Municipalité

19

Administration générale et finances

37

Urbanisme et mobilité

43

Cohésion sociale et tourisme

54

Réseaux et énergies

68

Bâtiments et gérances

76

Ecoles et sécurité

89

Travaux et environnement

Glossaire 1/2

ACCSPA : Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux
ACRG : Association des communes de la région de Grandson
ADNV : Association pour le développement du Nord vaudois
AF : Améliorations foncières
AFP : Attestation fédérale de formation professionnelle
AggloY : Agglomération yverdonnoise
AIERG : Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson
AIORPC : Association intercommunale de l'organisation régionale de protection civile
ARAS : Association régionale d'action sociale
ARE : Office fédéral du développement territorial
ASIGE : Association scolaire intercommunale de Grandson et environs
ASP : Assistant de sécurité publique
ASPMAD : Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile
AS-SO : Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
AT : Aménagement du territoire
AVCD : Association vaudoise des communes déléгатrices
BAMO : Bureau d'aide au maître d'ouvrage
BPA : Bureau de prévention des accidents
CAD : Chauffage à distance
CCSPA : Centre de collecte de sous-produits animaux Yverdon et Région
CDAP : Cour de droit administratif et public
CDD : Contrat à durée déterminée
CECB : Certificat énergétique cantonal des bâtiments
CGPI : Centre de gestion des programmes d'insertion
CMS : Centre médico-social
COGES : Commission de gestion
COFIL : Comité de pilotage
CODIR : Comité de direction
COSEDEC : Coopérative romande de sensibilisation à la gestion des déchets
CSR-BN : Centre sportif régional de Borné-Nau
DDP : Droits distincts et permanents
DGE : Direction générale de l'environnement
DGIP : Direction générale des immeubles et du patrimoine
DGMR : Direction générale de la mobilité et des routes
DGTL : Direction générale du territoire et du logement
DPS : Détachement de premiers secours
DSM : Déchets spéciaux des ménages
EC : Eaux claires
ECA : Etablissement cantonal d'assurances
ECF : Entreprise de correction fluviale
EP : Eclairage public
EPL : Examen préliminaire
ERP : Enterprise resource planning = logiciel pour la planification des ressources
ETP : Equivalent temps plein
EU : Eaux usées
EVE : Espace de vie enfantine
FAdEGE : Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs
FCG : Fondation du Château de Grandson
FCGT : Football Club Grandson-Tuilleries
GED : Gestion électronique des documents
HEIG-VD : Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud
JECOS : Jeunesse et cohésion sociale
JS : Jour de service
JSP : Jeune sapeur-pompier
LADE : Loi sur l'appui au développement économique
LAT : Loi sur l'aménagement du territoire
LATC : Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions

Glossaire 2/2

MCH2 : Modèle comptable harmonisé 2
MD : Mobilité douce
OFCOM : Office fédéral de la communication
OFEV : Office fédéral de l'environnement
OFEN : Office fédéral de l'énergie
OFT : Office fédéral des transports
ORPC : Organisation régionale de protection civile
PA : Plan d'affectation
PACom : Plan d'affectation communal
PCi : Protection civile
PDCn : Plan directeur cantonal
PDCom : Plan directeur communal
PDDE : Plan directeur de distribution de l'eau
PDM : Proposition de décision municipale
PDRDE : Plan directeur régional de distribution d'eau
PECC : Plan énergie et climat pour les communes
PERCO : Personne de contact
PET : Programme d'emploi temporaire
PGA : Plan général d'affectation (ancienne appellation)
PGEE : Plan général de l'évacuation des eaux usées
PGEEi : Plan général de l'évacuation des eaux usées intercommunal
PPA : Plan partiel d'affectation
PPLS : Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PQ : Plan de quartier
PRU : Point de rencontre d'urgence
RAdeGE : Réseau d'accueil enfants de Grandson et environs
RIBT : Réseau intercommunal de bureaux techniques
RSNB : Réseau santé Nord Broye
SAGENORD : Société anonyme de gestion des eaux du Nord vaudois
SAS : Site d'activité stratégique
SCI : Système de contrôle interne
SDA : Surface d'assolement
SDIS : Service de défense incendie et de secours
SERAC : Service des affaires culturelles
SIT : Système d'information du territoire
SKKG : Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte (Fondation pour l'art, la culture et l'histoire)
STAP : Station de pompage
SPAA : Service de prévention des accidents dans l'agriculture
SPECO : Service de la promotion économique et du commerce
STEP : Station d'épuration
STRID : Société pour le tri, le recyclage et l'incinération des déchets
UAPE : Unité d'accueil pour écoliers
UCV : Union des communes vaudoises

Conseil communal



Composition du bureau

Au 1er janvier 2024 :

Président	M. Ludovic LONGCHAMP
1er vice-président	M. Jonathan PAYOT
2ème vice-président	M. Thomas MCMULLIN
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Laetitia JACCARD GASPARD
Scrutateurs	Mme Manuela ROTTET
	M. Michel MAILLEFER
Scrutateurs - suppléants	Mme Louise UHLMANN
	M. Fabio GARCIA

Au 1er juillet 2024 :

Président	M. Jonathan PAYOT
1er vice-président	M. Thomas MCMULLIN
2ème vice-président	M. Fabio GARCIA
Secrétaire	Mme Nathalie CATTIN RICH
Secrétaire - suppléante	Mme Laetitia JACCARD GASPARD
Scrutatrices	Mme Josik INEICHEN MAILLEFER
	Mme Marie-Claire ISAAC
Scrutatrices - suppléantes	Mme Judith BARDET
	Mme Patricia LINDER

Séances du Conseil

Activités

Le Conseil communal a tenu quatre séances ordinaires durant l'année.

En plus de la nomination du Bureau au mois de juin, il a nommé les sept membres et quatre suppléants de la Commission de gestion 2025 ainsi qu'un membre à la Commission de gestion 2024, un membre à la Commission des finances, un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales, un membre à la Commission d'urbanisme et une scrutatrice suppléante.

Il a désigné une déléguée à l'Association à buts multiples des communes de la région de Grandson (ACRG).

Le Conseil communal a pris acte de trois démissions. Au 31 décembre 2024, l'effectif est de 47 membres, trois sièges sont à pourvoir.

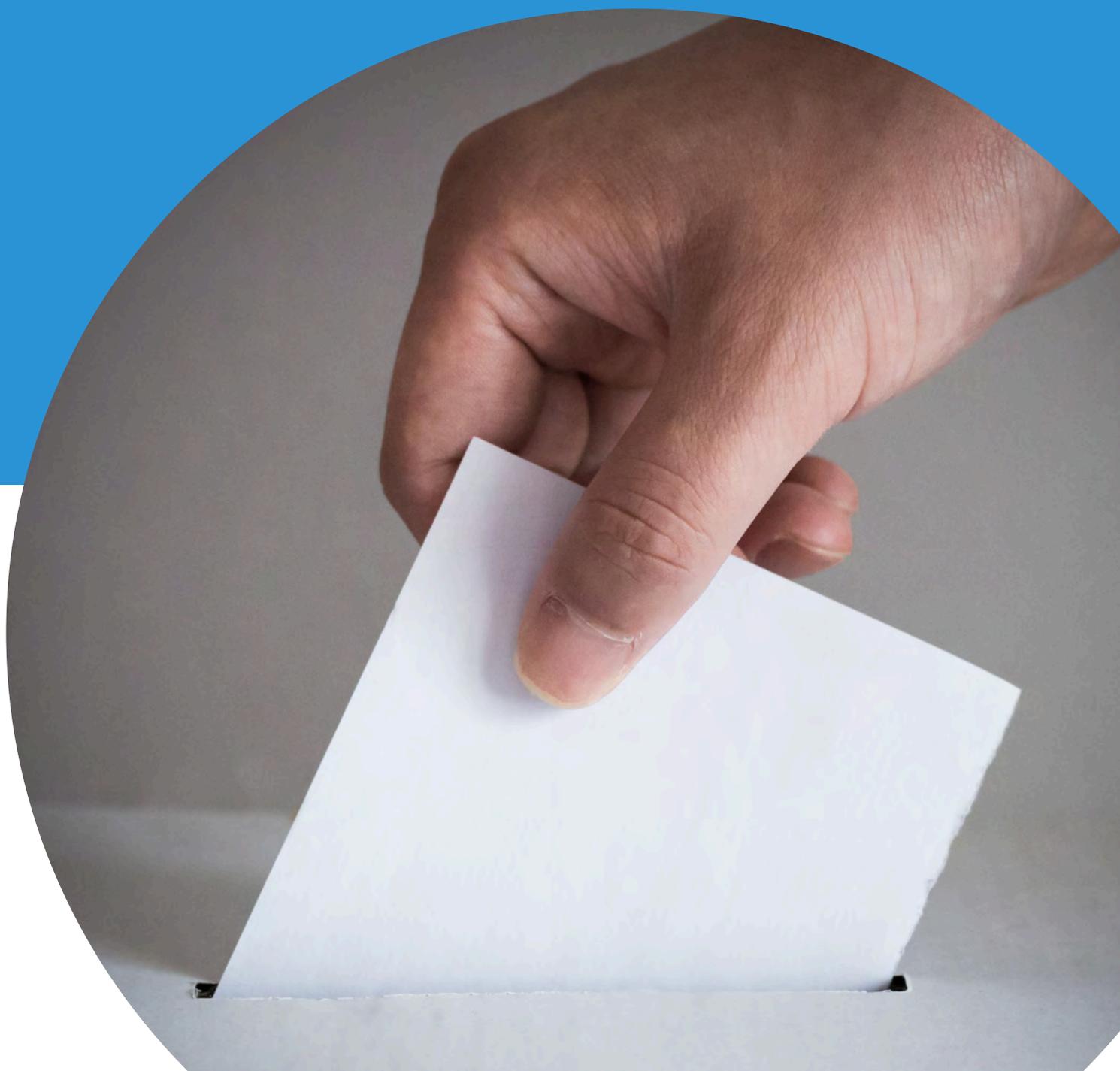
Décisions

Outre le rapport sur la gestion de l'année 2023, le Conseil communal s'est prononcé favorablement sur les préavis municipaux suivants :

N°	Objet	Préavis du	Approbation
673/24	Améliorations structurelles des infrastructures des alpages des Grandsonnaz	29.01.2024	29.02.2024
674/24	Remplacement du système de ciblerie de la société de Tir de l'Arnon	29.01.2024	29.02.2024
677/24	Comptes de l'exercice 2023	13.05.2024	20.06.2024
678/24	Arrêté d'imposition pour l'année 2025	19.08.2024	03.10.2024
676/24	Règlement du personnel communal	23.09.2024	12.12.2024
681/24	Travaux d'assainissement de la conduite d'eaux usées Merveilleuse-Grandsonnet et réalisation de 180 mètres de séparatif sur les parcelles 826, 1289, 1990 et 2043	11.11.2024	12.12.2024
686/24	Budget de l'année 2025	11.11.2024	12.12.2024

Le Conseil communal a accepté la réponse de la Municipalité au postulat déposé par MM. Ludovic Longchamp et Daniel Trolliet « Pour une meilleure protection des forêts riveraines ».

Elections - votations



3 mars 2024

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 28 mai 2021 «Mieux vivre à la retraite (initiative pour une 13e rente AVS)»
2. Initiative populaire du 16 juillet 2021 «Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)»

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'190	Objet 1 : 958	338	part. 59.73 %
	Objet 2 : 168	1'120	part. 59.73 %

9 juin 2024

Votation fédérale

1. Initiative populaire "Maximum 10% du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allégement des primes)"
2. Initiative populaire "Pour des primes plus basses. Frein aux coûts dans le système de santé (initiative pour un frein aux coûts)"
3. Initiative populaire «Pour la liberté et l'intégrité physique»
4. Loi fédérale du 29 septembre 2023 relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables (modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité)

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'194	Objet 1 : 586	386	part. 45.03 %
	Objet 2 : 253	705	part. 45.03 %
	Objet 3 : 210	760	part. 45.03 %
	Objet 4 : 708	259	part. 45.03 %

22 septembre 2024

Votation fédérale

1. Initiative populaire du 8 septembre 2020 «Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)»
2. Modification du 17 mars 2023 de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) (Réforme de la prévoyance professionnelle)

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'204	Objet 1 : 377	648	part. 47.37 %
	Objet 2 : 248	776	part. 47.37 %

24 novembre 2024

Votation fédérale

1. Arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales
2. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: sous-location)
3. Modification du 29 septembre 2023 du code des obligations (droit du bail: résiliation pour besoin propre)
4. Modification du 22 décembre 2023 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (financement uniforme des prestations)

	Oui	Non	
Electeurs inscrits : 2'194	Objet 1 : 470	561	part. 47.81 %
	Objet 2 : 475	556	part. 47.81 %
	Objet 3 : 465	561	part. 47.81 %
	Objet 4 : 393	603	part. 47.81 %

Municipalité



Composition et répartition des dicastères au 31 décembre 2024

Syndic : M. Antonio VIALATTE

Vice-syndic : Mme Evelyne PERRINJAQUET

	TITULAIRES	REMPLAÇANTS
Administration générale et finances	M. Antonio VIALATTE	Mme Evelyne PERRINJAQUET
Urbanisme et mobilité	M. Olivier REYMOND	M. Antonio VIALATTE
Cohésion sociale et tourisme	Mme Nathalie GIGANDET	M. Olivier REYMOND
Ecoles et sécurité	M. Francesco DI FRANCO	Mme Nathalie GIGANDET
Bâtiments et gérances	Mme Evelyne PERRINJAQUET	M. Francesco DI FRANCO
Réseaux et énergies	Mme Evelyne PERRIN	M. Nicolas PERRIN
Travaux et environnement	M. Nicolas PERRIN	Mme Evelyne PERRIN

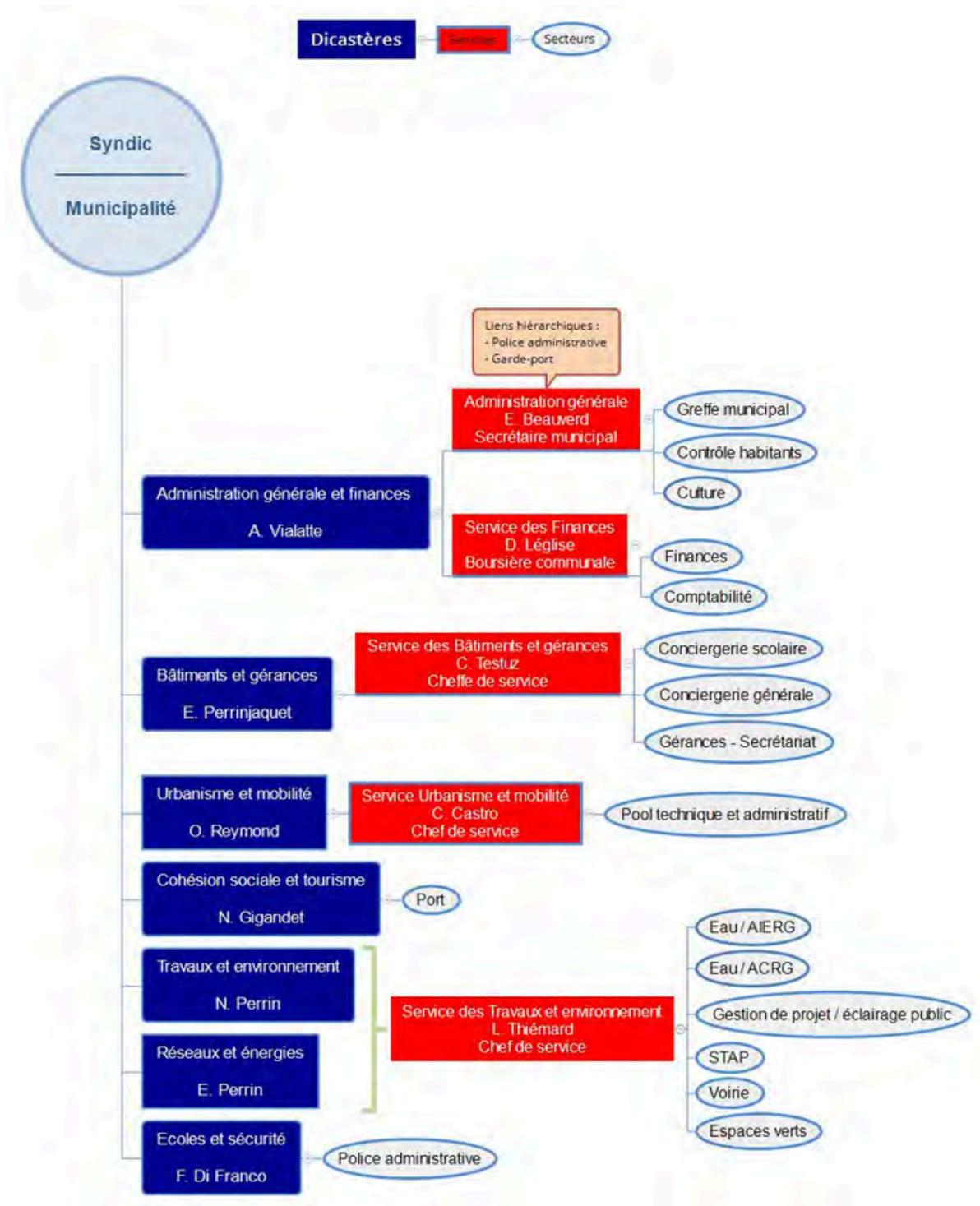
Actes signés par la Municipalité

Objet	Signé le
Programme de signalisation de l'ADNV	08.01.2024
Convention de suivi de concept de sécurité pour les collaborateurs SPAA	23.02.2024
Acte notarié pour la décadastration partielle de domaine public communal et transfert au domaine privé - DP 117/ parcelle 372	04.03.2024
Convention relative à l'achat d'arbres fruitiers à planter sur la parcelle 420 de terrain agricole communal	05.03.2024
Contrat de vente du réseau de chauffage à distance (CAD) entre la Commune et la société Romande Energie SA	23.04.2024
Contrat de prêt sans intérêts en faveur de la Société de Tir de l'Arnon	01.05.2024
Convention avec l'Etat de Vaud pour le transfert du personnel de l'administration de la bibliothèque publique et scolaire	07.05.2024
Convention de collaboration relative aux cotisations touristiques ADNV	29.08.2024
Convention de partenariat avec la société LEO Recycle SA	06.09.2024
Convention avec l'AIERG pour la mise à disposition des ouvrages de collecte et de transport d'assainissement communaux pour l'usage de l'AIERG	26.09.2024
Convention avec l'AIERG pour l'exploitation et l'entretien de la station de pompage (STAP) et de ses bassins d'eaux pluviales (BEP)	26.09.2024

Actes signés par la Municipalité

Objet	Signé le
Acte notarié pour la réquisition de transfert du parking Jean-Lecomte, de la société Beati Immobilier SA à la Commune de Grandson	27.09.2024
Convention de prestations avec l'ASIGE pour la mise à disposition du personnel ayant la fonction d'assistant de sécurité publique	30.09.2024
Convention de subventionnement avec la DGMR pour la mesure d'aménagement d'infrastructure en faveur des deux-roues non motorisés AggloY 2e génération	22.11.2024

Organigramme fonctionnel



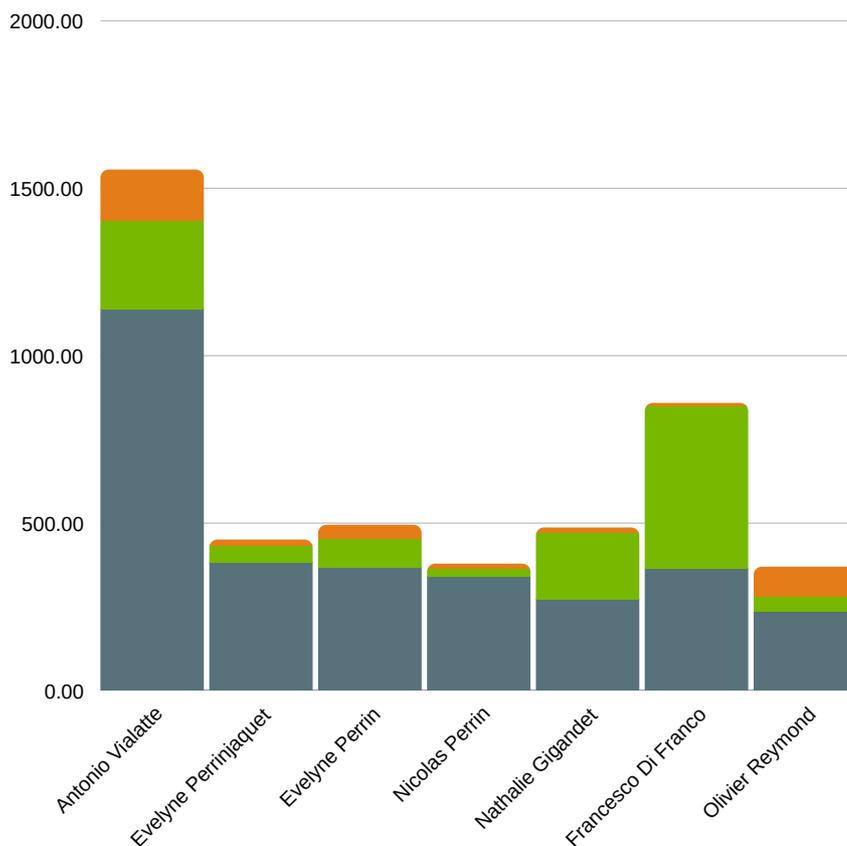
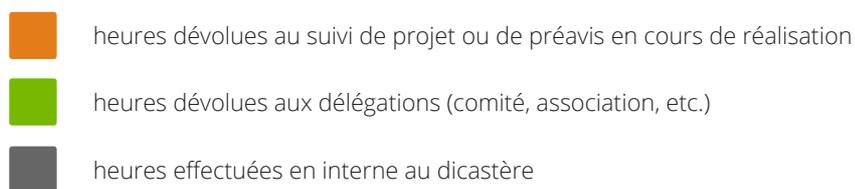
Activités de la Municipalité

En 2024, la Municipalité s'est réunie à 46 reprises et la durée moyenne des séances était de 2h30. Le taux annuel moyen de participation est de 97.2%.

Vacations du 01.01 au 31.12.2024

Toutes activités confondues, le travail de chaque municipal peut être illustré de la manière suivante pour les heures passées en séance de Municipalité ainsi qu'en vacations. Ce décompte ne prend pas en considération les activités comprises dans le défraiement annuel forfaitaire (rapport de gestion, comptes, prise de connaissance du courrier et des documentations, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre la ventilation des heures effectuées par chaque membre de la Municipalité.



Délégations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des communes de la région de Grandson (ACRG)	EPN AVI NPE	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom.
Association de la Grande Cariçaie	NGI	Assemblée générale
Association des Terroirs de la Région de Grandson (ATRG)	AVI NGI	Comité (présidence) Assemblée générale
Agglomération yverdonnoise AGGLOY	AVI ORE	COFIL - COMIN COFIL - COMIN
Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux (ACCSPA)	FDI NGI	Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Association intercommunale pour l'épuration Région Grandson (AIERG)	EPN EPE AVI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (Présidence)
Association intercommunale scolaire (ASIGE)	FDI AVI	Comité directeur (présidence) Conseil intercom.
Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)	NGI	Assemblée générale
Association pour le développement du Nord vaudois (ADNV)	AVI	Assemblée générale Groupes travail
Association régionale d'action sociale (ARAS)	NGI AVI EPE	Comité directeur Assemblée générale Assemblée générale (suppl.)
Association vaudoise des communes délégatrices (AVCD)	FDI	Comité directeur
Caisse de pensions (Profelia)	AVI NGI	Délégué employeur Délégué employés
Caisse intercommunale de pensions (CIP)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Cave des viticulteurs de Bonvillars	AVI	Assemblée générale
Centre sportif régional de Borné-Nau SA (CSR-BN SA)	FDI EPE AVI	Conseil administration (présidence) Conseil administration (membre) Assemblée générale
CRIDEC SA	NPE	Assemblée générale
Etablissements hospitaliers du Nord Vaudois (EHNV)	NGI	Assemblée générale
Fondation Bartimée	NGI	Conseil de fondation
Fondation Bourgeois	AVI	Conseil de fondation
Fondation Le Repuis	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'animation « Le Croch' Pied »	AVI	Conseil de fondation
Fondation d'accueil des enfants de Grandson et environs (FAdEGE)	NGI FDI	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Fondation de la cabane scout	EPE	Conseil de fondation
Fondation du Château de Grandson	AVI	Conseil de fondation
Fondation grandsonnoise d'équipement pour le football	ORE EPE	Conseil de fondation (présidence) Conseil de fondation
Grand-Saint-Bernard - Le tunnel	AVI	Assemblée générale
Groupement forestier 7	NGI NPE	Comité directeur Assemblée générale

Libellés	Délégués	Entités
Les Amis du Château	EPN	Comité
Maison du Nord vaudois SA	EPE	Assemblée générale
Piscine couverte régionale d'Yverdon-les-Bains S.A.	EPE	Assemblée générale
Pro Grandson	ORE	Bureau et Comité
Réseau d'accueil des enfants de Grandson et environs (RAdEGE)	FDI NGI AVI	Délégué au Comité Déléguée au Comité Assemblée générale
Réseau Nord Broye	NGI	Assemblée générale
Sauvetage des Iris	FDI	Assemblée générale
SDIS régional du Nord Vaudois	FDI AVI NGI	Comité directeur Conseil intercom. Conseil intercom. (suppl.)
Société de développement des Tuileries	ORE	Assemblée générale
Société vaudoise des améliorations foncières SVAF	AVI	Délégué
STRID SA	NPE AVI	Conseil d'administration Assemblée générale
Syndicat d'améliorations foncières - La Poissine	AVI ORE	Président Syndicat + COPIL Membre
Syndicat d'améliorations foncières : arrosage	EPN	Membre
Syndicat d'améliorations foncières : Grandsonnes	NGI	Membre

Libellés	Délégués	Entités
Syndicat d'améliorations foncières : chemins des Esserts et des Côtes	NGI	Membre
TRAVYS SA	ORE	Assemblée générale
Union des communes vaudoises (UCV)	AVI EPE	Assemblée générale Assemblée générale
Union des sociétés locales Grandson-Tuileries (USLGT)	ORE	Délégué

Représentations municipales

Libellés	Délégués	Entités
Association des syndics JNVd	AVI	Représentation (comité)
Bureau de prévention des accidents (BPA)	EPE	Représentation
Commission consultative énergie, environnement et durabilité	EPN NPE	Délégation interne
Commission consultative de sécurité	FDI	Délégation interne
Commission consultative d'urbanisme	ORE	Délégation interne
Commission constructions et salubrité	ORE	Membre
Traitement recours déchets	AVI NPE	Délégation interne Délégation interne
Traitement recours police	AVI FDI	Délégation interne Délégation interne

Les rapports d'activité ou de gestion des associations intercommunales sont consultables sur leur site Internet.

Administration générale et finances



Préambule municipal

Alors que nous entrons dans la dernière ligne droite de cette législature, 2024 a encore été une année bien remplie, un peu comme nos agendas... et nos cœurs (oui, on est comme ça à Grandson).

Tout d'abord, nous avons franchi une étape essentielle en matière de sécurité et de santé au travail avec la mise en place d'un concept dédié. Ce dispositif renforce notre engagement envers le bien-être de nos collaborateurs, leur sécurité et assure des conditions de travail optimales dans le respect des dispositions légales.

Ensuite, une grande page s'est tournée avec le démantèlement de la STEP intercommunale et l'inauguration de la nouvelle STAP de l'AIERG. Un projet d'ampleur qui marque un vrai pas en avant pour l'environnement et les infrastructures de notre région. Car soyons honnêtes : personne n'a jamais rêvé de visiter une station d'épuration, mais tout le monde aime vivre dans un cadre propre et durable !

En matière de ressources humaines, nous pouvons nous féliciter du travail accompli sur le nouveau règlement du personnel communal. Grâce à l'implication de toutes les parties prenantes, ce règlement a été validé par le Conseil communal lors de sa dernière séance de l'année. Il apporte une modernisation essentielle, en phase avec les réalités du marché du travail et les conditions actuelles et futures. Il permettra ainsi à la Commune de garantir la qualité des prestations offertes à ses collaborateurs et renforcera son attractivité en sa qualité d'employeur.

Dans le domaine des bâtiments et des gérances, la direction du Service a fait peau neuve avec l'arrivée d'une Cheffe de service et d'un Chef de service adjoint qui ont permis de poser les nouvelles bases d'une collaboration saine et efficace. Grâce à cette restructuration, nous pouvons garantir une meilleure gestion des infrastructures et une optimisation des ressources communales, le tout, dans un climat de travail stimulant et agréable.

Enfin, parlons chiffres (mais promis, on reste simple). Nous avons réussi à maintenir des comptes 2023 équilibrés et à présenter un budget 2024 réaliste et responsable, ceci, malgré l'introduction de la nouvelle péréquation intercommunale. Cela témoigne de notre volonté de maintenir un équilibre budgétaire tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement des axes prioritaires de notre Commune.

Tout cela n'aurait pas été possible sans un engagement collectif et une volonté commune d'aller de l'avant. Ensemble, nous bâtissons une Commune dynamique, équilibrée... et qui sait même garder le sourire dans les moments plus compliqués.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère Administration générale, Finances et Culture est composé de 10 personnes :

Administration générale

- Un secrétaire municipal à 100%
- Une secrétaire municipale adjointe à 80%
- Un responsable administratif du Greffe à 100%
- Une préposée au Contrôle des habitants à 100%
- Une apprentie de commerce à 100% (2 jours de cours par semaine)

Service des finances

- Une cheffe de service (responsable de la bourse communale) à 100%
- Un chef de service adjoint à 80%
- Une comptable à 100% puis à 80% depuis le 01.08.2024
- Une comptable à 20% depuis le 05.09.2024

Affaires culturelles

- Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)

L'année 2024 a été marquée par une stabilité dans le fonctionnement du Greffe municipal. Cette continuité a permis à chaque collaborateur de consolider ses compétences dans son domaine tout en assurant un suivi rigoureux du déroulement des activités quotidiennes.

Avec l'arrivée d'une nouvelle apprentie de commerce dans le courant du mois d'août, l'équipe est désormais au complet et fonctionne pleinement. Cette stabilité retrouvée a également contribué à renforcer l'efficacité du Greffe municipal, lui permettant d'apporter un soutien transversal ponctuel aux autres services en fonction des besoins.

Souhaitant réduire son temps de travail, une collaboratrice du Service a exprimé sa volonté de diminuer de 20% son taux d'activité avant son départ à la retraite en septembre 2025. Le Service a accueilli favorablement cette demande, permettant ainsi une réorganisation progressive des tâches. Engagée à 100% depuis le 1er juillet 2016, elle est responsable de la gestion des débiteurs et du suivi du contentieux.

Cette réorganisation a permis l'engagement d'une nouvelle collaboratrice à 20%, facilitant la répartition des tâches et libérant des ressources pour les projets en cours, tels que :

- le démarrage du projet MCH2, avec une entrée en fonction prévue en 2026
- la finalisation des modules de ProConcept relatifs aux investissements, qui seront opérationnels en 2025

Cette réorganisation répond également aux souhaits de la CoGes, soucieuse de la charge de travail croissante du service ainsi que des recommandations issues de l'analyse de fonctionnement du dicastère (cf. observation 1.5).

En septembre 2024, Mme Virginie Chardon a rejoint le Service pour ce poste à temps partiel. Ancienne collaboratrice de 2018 à 2020, et en contact régulier avec le Service, puisqu'elle est boursière de l'ASIGE, elle a été sollicitée en raison de sa disponibilité et de son expertise. Son expérience, sa maîtrise des outils informatiques et sa connaissance du fonctionnement communal ont facilité son intégration et ont permis de disposer immédiatement d'une personne complètement opérationnelle. De plus, elle est également très appréciée de l'ensemble des collaborateurs.

Les missions qui lui ont été confiées incluent :

- la gestion des factures créanciers (GED, comptabilisation et paiements) ;
- la gestion du personnel (salaires, assurances, décomptes annuels) ;
- le suivi de certains comptes de liquidités (fonds de développement durable et amendes OM Police).

En prévision du projet MCH2 prévu en 2026, son engagement constitue un atout, notamment en raison de son implication dans sa mise en place pour l'ASIGE, favorisant ainsi une collaboration efficace entre les entités concernées.

Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observations

Observation 1.1 : La CoGes regrette la non-transmission du rapport d'audit du dicastère bâtiments et gérances. Ce dernier n'a pas été remis à la CoGes pour les raisons explicitées ci-dessus. Cela a empêché la CoGes d'approfondir ce point dans le cadre de son travail. Elle demande à la Municipalité que ce rapport d'audit soit remis spontanément à la CoGes qui sera en chargé de l'analyse de l'exercice 2024.

La Municipalité s'était enquis auprès de la Préfecture de la procédure à respecter dans le cas susmentionné. Une procédure étant actuellement en cours et afin de protéger la sphère privée de la personne incriminée, la Municipalité a décidé de retenir toute transmission d'information à ce sujet. Le rapport d'audit du dicastère Bâtiments et gérances sera transmis à la CoGes lorsqu'un jugement définitif aura été rendu.

La procédure étant terminée, le Secrétaire municipal tient le rapport d'audit du dicastère Bâtiments et gérances à disposition de la CoGes. Le document devra néanmoins être consulté dans les locaux de l'Administration.

Observation 1.2 : A ce jour, il n'y a pas de personne de confiance en entreprise (PCE) à disposition du personnel communal. La CoGes invite la Municipalité à travailler sur ce point, afin d'offrir dans le futur une solution contribuant à la réduction des risques psychosociaux pour les collaborateurs de la Commune.

La révision du règlement du personnel communal est actuellement en cours. Conformément aux informations transmises lors de l'audition, la mise en place d'une personne de confiance en entreprise a d'ores et déjà été prise en considération.

Des offres ont été demandées et le concept de tiers de confiance sera déployé en 2025.

Observation 1.3 : La CoGes a obtenu des informations détaillées sur le recrutement d'une cheffe de service membre de la famille de l'un des Municipaux. Ce lien familial évoqué en municipalité a été porté de manière générale à la connaissance de la CoGes et lors du Conseil communal en date du 29 février 2024. La CoGes félicite la Municipalité d'avoir réorganisé les suppléances des dicastères afin d'éviter de potentiels conflits d'intérêts. La CoGes recommande à celle-ci de se doter à l'avenir d'un règlement ou de directives allant dans le sens de mise en place de « garde-fous » pour se prémunir de tout conflit d'intérêt et de tout échange d'informations confidentielles dans un cadre familial.

La Loi sur les communes pose le cadre légal des liens familiaux autorisés, notamment au sein de la Municipalité. Cette dernière ayant anticipé le changement de suppléance au sein du dicastère concerné afin d'éviter tout conflit d'intérêt, elle n'entend pas mettre en œuvre d'autre « garde-fous ». Une attention spécifique sera néanmoins accordée dans l'éventualité d'une nouvelle situation particulière.

Observation 1.4 : La CoGes a pris note que des entretiens annuels sont réalisés entre les responsables des services et le personnel communal. Dans un but d'amélioration continue et de développement des opportunités offertes au personnel communal, elle suggère à la Municipalité de mettre en place (éventuellement dans le cadre d'un mandat externe) une enquête de satisfaction du personnel. Il lui semble opportun que cette mesure puisse accompagner la mise en œuvre des nouveaux statuts du personnel communal, afin d'en mesurer les effets.

Un nouveau formulaire d'entretien annuel de collaboration devrait être introduit en 2025. Après avoir pris connaissance de la synthèse des résultats obtenus, la Municipalité évaluera la pertinence de conduire une enquête de satisfaction.

L'introduction du nouveau formulaire d'entretien de collaboration a d'ores et déjà permis de mettre en évidence le degré de satisfaction du personnel communal.

Observation 1.5 : L'analyse du dicastère Administration et Finances demandée par la Municipalité met en exergue nombre de points positifs et propose quelques recommandations. La CoGes invite la Municipalité à informer la CoGes25 (qui portera sur l'exercice 2024) quant aux éléments qui auront pu être mis en œuvre.

Le service des Finances et l'Administration générale se sont déjà appuyés sur les résultats de l'analyse de fonctionnement pour finaliser leur organisation, un coaching externe a pu être mis en place afin de soutenir la réorganisation du service des Finances, un Chef de service adjoint a été nommé et la répartition des tâches RH avec le Responsable administratif a pu être finalisée. Aucune autre mesure particulière n'est prévue d'être déployée en 2024.

Conformément aux indications fournies dans le chapitre précédent, le service des Finances à poursuivi sa réorganisation interne de manière à anticiper le départ à la retraite d'une collaboratrice et afin d'anticiper la charge de travail supplémentaire induite par la mise en place de MCH2 en 2026.

Administration générale

Missions et prestations

Missions :

- Accompagner administrativement la Municipalité dans le mandat qui lui a été confié par la population
- Valoriser l'action de la Municipalité et des services communaux
- Garantir l'archivage et la conservation du patrimoine papier et historique
- Assurer la réception centrale de l'administration communale
- Garantir les prestations du Contrôle des habitants
- Initier et coordonner le développement des infrastructures informatiques
- Structurer et organiser les actions de communication internes et externes
- Gérer les ressources humaines

Prestations :

- Organiser et planifier les séances de Municipalité
- Retranscrire les décisions de la Municipalité dans les procès-verbaux et en garantir le suivi
- Préparer les préavis municipaux et le suivi de l'application des décisions du Conseil communal
- Organiser les manifestations protocolaires
- Apporter un appui administratif aux services communaux
- Traiter les demandes de naturalisation
- Traiter les arrivées, les déménagements au sein de la commune et les départs des habitants de nationalité suisse et étrangère
- Organiser les votations et les élections jusqu'à la veille de l'échéance électorale
- Organiser les cérémonies d'accueil des nouveaux habitants et nouveaux citoyens
- Piloter la mise en place d'un concept de santé et de sécurité au travail (SST)

Points marquants en 2024

- Installation de bornes interactives : une nouvelle façon d'accéder à l'information
- Mise en place d'un concept SST pour la Commune
- Finalisation et mise en place du nouveau Règlement du personnel communal
- Une nouvelle approche pour les entretiens de collaboration du personnel communal
- Restructuration du service des Bâtiments et gérances
- Communication

Synthèse des activités

Installation de bornes interactives : une nouvelle façon d'accéder à l'information

La Commune a récemment installé deux bornes interactives afin de faciliter l'accès aux informations locales. La première a été placée devant l'Hôtel de Ville et la seconde à proximité du kiosque des Tuileries.

Ces nouveaux équipements remplacent avantageusement les piliers publics traditionnels en offrant une consultation plus dynamique et intuitive. Grâce à ces écrans, les habitants peuvent accéder facilement à l'agenda des événements, consulter les horaires des prochains trains au départ du RER ou encore vérifier la météo du jour. L'affichage des décisions du Conseil et des votations est également grandement facilité.

En amont, un travail a été mené avec un prestataire externe afin de dupliquer le site internet communal sur ces bornes interactives. Cette approche permet d'éviter la redondance de saisie des informations et garantit une mise à jour automatique et synchronisée des contenus, tout en limitant le risque d'erreur.

Ainsi, chaque borne offre un accès simplifié aux principales rubriques du site internet communal. Lorsqu'elles ne seront pas utilisées, elles diffuseront en continu les affiches des manifestations à venir, assurant ainsi une communication fluide et moderne auprès des citoyens et touristes de passage.

Mise en place d'un concept SST pour la Commune

Dans une démarche proactive en faveur de la sécurité et de la santé au travail, la Commune a initié un projet en collaboration avec le SPAA (Service de prévention des accidents dans l'agriculture). Ce projet ambitieux vise à renforcer les conditions de travail des collaborateurs en instaurant des mesures de prévention efficaces et un suivi rigoureux.

La première étape de ce projet a consisté à réaliser un état des lieux des conditions de travail au sein des différents services de la Commune. Cette analyse approfondie a permis d'identifier les risques présents et déterminer les axes d'amélioration prioritaires.

Dans un souci de responsabilisation et de proximité, des personnes de contact (PERCO) ont été désignées au sein des principaux services concernés. Ces collaborateurs, spécialement formés aux questions de sécurité et de santé, jouent un rôle essentiel dans la diffusion des bonnes pratiques, dans la planification et dans le relais des informations essentielles au sein des équipes.

En concertation avec l'ensemble des services, une liste de priorités a été établie. Ces dernières ont ensuite servi de base à l'élaboration d'objectifs annuels, inscrits dans une vision à long terme sur les cinq prochaines années. Cette approche structurée garantit une amélioration continue des conditions de travail et de la prévention des risques professionnels.

L'année 2024 marque une étape importante dans la mise en œuvre de ce projet. En effet, l'ensemble des collaborateurs a déjà pu suivre une formation de base sur la sécurité et la santé au travail. Cette formation vise à sensibiliser chaque employé aux bonnes pratiques, aux réflexes de prévention et aux mesures à adopter en cas de situation à risque.

Le projet mis en place avec le SPAA s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue. Des suivis réguliers seront effectués pour évaluer l'efficacité des mesures adoptées et ajuster les stratégies en fonction des besoins émergents. Grâce à cet engagement, la Commune souhaite se positionner comme un modèle en matière de prévention et de bien-être au travail.

Ce projet illustre la volonté de la Municipalité de placer la sécurité et la santé de ses collaborateurs au cœur de ses préoccupations.

Finalisation et mise en place du nouveau Règlement du personnel communal

La Municipalité a mené à bien la révision du Règlement du personnel communal, un projet initié en 2023 par le Greffe municipal. Avec le soutien d'un prestataire externe, des différents chefs de service et en collaboration avec la Commission du personnel, ce nouveau règlement a été finalisé en 2024. Il remplace l'ancien texte, en vigueur depuis le 1er janvier 2012, et datant du 30 août 2011.

Cette mise à jour répond aux besoins actuels en matière de gestion des ressources humaines au sein de l'Administration. Plusieurs raisons ont motivé ce renouvellement : certains articles étaient devenus obsolètes, tandis que d'autres nécessitaient des ajustements conformes au droit supérieur ou au droit des assurances. Ce travail a également permis d'effectuer une révision approfondie pour moderniser les conditions d'emploi, notamment en ce qui concerne la politique salariale ainsi que les droits et obligations des employés et de l'employeur.

Le nouveau règlement s'inspire des tendances actuelles en matière de relations de travail et prend en compte les évolutions des pratiques observées tant dans le secteur privé que dans les administrations publiques. En complément, des directives municipales ont été rédigées afin de préciser les grands principes de fonctionnement et de fournir un cadre à la mise en application du règlement du personnel, ceci, tout en lui conférant une plus grande flexibilité en vue des évolutions futures.

Ce projet ambitieux a sollicité de manière significative le service des ressources humaines, qui a dû veiller au respect de délais très serrés pour assurer une entrée en vigueur en 2025. Cette mise à jour marque une étape essentielle dans l'amélioration des conditions de travail et la modernisation de la gestion du personnel communal.

Une nouvelle approche pour les entretiens de collaboration du personnel communal

En 2024, la procédure d'entretien de collaboration du personnel communal a fait l'objet d'une refonte complète. Cette révision s'est articulée autour d'un objectif central : privilégier la qualité des échanges entre le collaborateur et son supérieur hiérarchique.

L'entretien de collaboration, outil clé du développement professionnel, a été repensé pour offrir un cadre plus interactif et constructif. La nouvelle approche met en avant une discussion approfondie, favorisant un retour d'expérience enrichissant pour les deux parties. Cet échange permet de mieux cerner les attentes et les besoins des collaborateurs tout en alignant les objectifs individuels avec ceux de la collectivité.

L'un des changements majeurs réside dans la mise en place d'un formulaire informatique pour la saisie des entretiens. Ce passage au numérique permet une meilleure analyse et une synthèse optimisée des réponses obtenues. Grâce à cet outil, il est désormais plus facile d'identifier les tendances générales, de repérer les besoins prioritaires et d'élaborer un programme de formation adapté aux attentes du personnel.

En parallèle, le planning des entretiens de collaboration a été ajusté sur la période estivale afin de pouvoir intégrer en amont les besoins en formation dans le budget annuel. Cette anticipation devrait contribuer à une allocation plus efficace des ressources et garantir une montée en compétences du personnel communal.

L'année 2024 a vu la mise en place de cette nouvelle procédure, avec une évaluation de tous les collaborateurs. Le retour de ces derniers a été très positif, soulignant une amélioration de la qualité des échanges et une meilleure prise en compte des aspirations professionnelles.

Grâce à cette refonte, la collectivité se dote d'un outil performant au service du développement de ses collaborateurs, renforçant ainsi son engagement en faveur d'une gestion des ressources humaines moderne et dynamique.

Restructuration du service des Bâtiments et gérances

L'année 2024 a été marquée par la clôture du litige liant la Commune à l'ancien chef de service des Bâtiments et gérances. Dans un souci de préservation des deniers communaux et afin de garantir une transition rapide et efficace, la Municipalité s'est montrée ouverte à la négociation lors de l'audience, ce qui a permis d'aboutir à un accord validé par les deux parties. Cette solution a été jugée bénéfique tant pour la Commune que pour les intérêts de l'ancien chef de service, permettant ainsi de tourner la page sereinement et de garantir la stabilité institutionnelle nécessaire à la réorganisation du Service.

En 2024, la Municipalité a procédé aux engagements successifs d'une nouvelle cheffe de service des Bâtiments et gérances et d'un nouveau chef de service adjoint. Ces nominations visent à accompagner la reconstruction et le bon fonctionnement du service, ce qui a toujours été une priorité pour la Municipalité, ceci, tout en assurant une continuité des missions essentielles liées à la gestion du patrimoine communal.

Cette réorganisation marque une nouvelle étape pour le service concerné et témoigne de la volonté de la Municipalité de garantir une gestion efficace et responsable des ressources communales. Ces nouvelles forces de travail et la stabilisation du service permettront d'assurer la qualité des prestations attendues par la population et de poursuivre les projets en cours dans les meilleures conditions.

La Municipalité reste attentive à l'évolution de cette transition et s'engage à accompagner et soutenir le service dans son développement futur.

Communication

L'administration a saisi l'occasion de présenter Grandson dans la Feuille des avis officiels (FAO), tirée à plus de 7'600 exemplaires. Ainsi, sous la rubrique «L'alphabet des communes», trois pages rédactionnelles ont accueilli les articles rédigés par l'administration communale, le Service des bâtiments, le Service de l'urbanisme et le syndic lui-même, tandis qu'une page était consacrée à des encarts publicitaires.



L'alimentation et l'amélioration du site internet ont également nécessité un travail constant. La rubrique «Grandson dans la presse» a été particulièrement étoffée cette année, puisque les journaux ont consacré plus de 50 articles à la commune, dont un paru dans le Supplément du journal «Le Temps». Par ailleurs, quatre reportages télévisés ont été tournés à Grandson (RTS Couleurs locales, RTS Basik, La Télé Vaud-Fribourg et Canal Alpha), avec notamment des interviews du syndic et de la déléguée aux affaires culturelles, ainsi que quatre reportages radio (RTS, RTN et LFM).

Comme chaque année, deux journaux officiels de huit pages ont été distribués en «tous-ménages», en juin et en décembre. Une newsletter électronique a de plus été envoyée au mois de mars. En outre, le «Petit guide des manifestations durables» a été adapté, suite à la décision municipale d'interdire l'utilisation de vaisselle jetable. Toutes ces publications ont été coordonnées et finalisées par la déléguée aux affaires culturelles, sous la supervision du secrétaire municipal.

La réalisation de la carte de vœux de fin d'année a été confiée à l'artiste grandsonnoise Adrienne Barman, lauréate du Grand prix culturel régional 2023. Elle a suscité de nombreux retours positifs.



Service des finances

Missions et prestations

Missions :

- Elaboration et suivi du budget
- Tenue de la comptabilité générale
- Facturation des prestations et des taxes communales
- Gestion des débiteurs
- Gestion des salaires et établissement des décomptes
- Gestion des créanciers et fournisseurs
- Gestion des abonnements d'eau
- Etablissement des comptes communaux
- Gestion de la trésorerie et des emprunts
- Comptabilité des investissements et suivi des préavis

Prestations :

- Coordonner l'élaboration des projets de budget en collaboration avec les services
- Facturation des différentes taxes communales (déchets, eau, épuration, taxes de séjour, etc.)
- Contrôle et suivi de la comptabilité communale
- Suivi des impôts communaux
- Suivi des débiteurs, des rappels, des recours et du contentieux
- Suivi des loyers des bâtiments communaux, établissement des décomptes de chauffage
- Assurer une trésorerie suffisante par le biais du suivi des liquidités et la gestion des emprunts
- Elaboration des préavis financiers et des parties financières des propositions municipales et également celles des préavis générant une dépense
- Conseiller les services en matière de comptabilité et de finances
- Elaboration de plans financiers et d'investissements nécessaires à la gestion de la commune
- Tenue de comptabilités intercommunales

Points marquants en 2024

- Déploiement des modules pour le suivi financier des investissements
- Mandat de planification financière – avancement
- Démarrage du projet MCH2
- Autres mandats du service

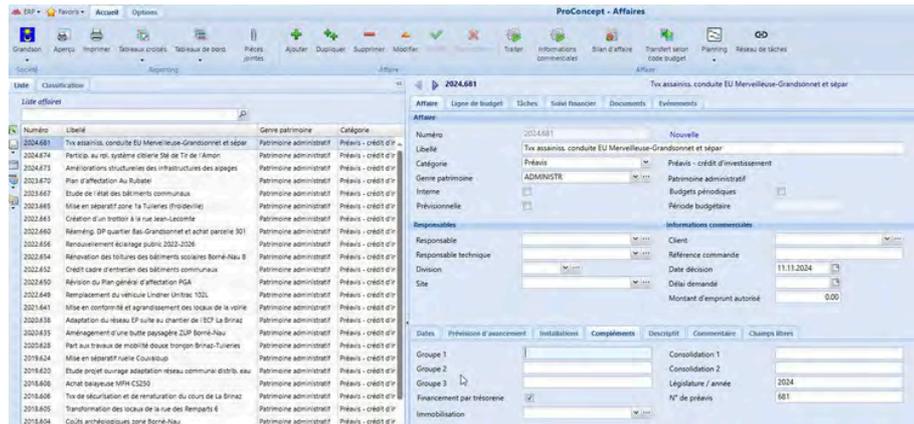
Synthèse des activités

Déploiement des modules pour le suivi financier des investissements

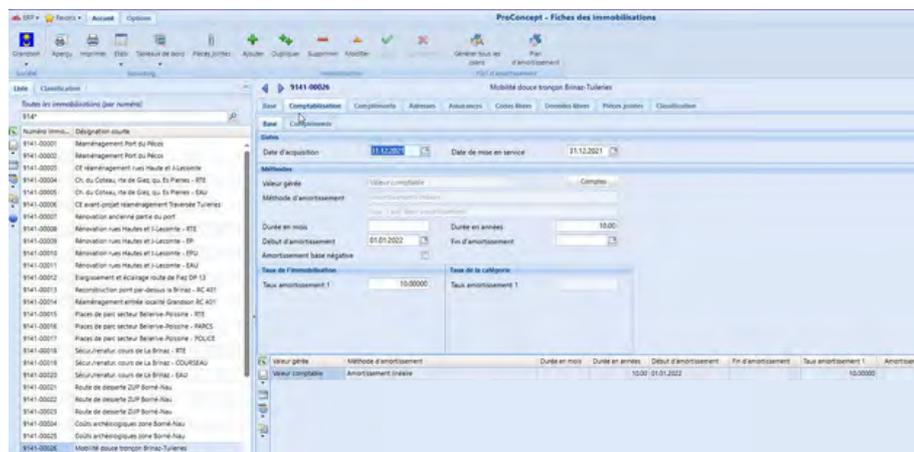
Les modules relatifs au suivi financier des investissements (Affaires) et de leurs amortissements (Immobilisations) sont toujours en cours de déploiement. Leur mise en place s'avère plus complexe que prévu et ne peut être réalisée que hors des périodes de forte activité, telles que le bouclage et l'élaboration du budget, qui mobilisent plusieurs mois du planning annuel.

Cette dernière phase du projet de remplacement de notre ERP a également mis en évidence la nécessité d'une connaissance de la comptabilité des investissements, jusqu'alors assurée uniquement par la Cheffe de service. Afin de garantir une continuité et une suppléance efficace, l'adjoint a été impliqué dans ces travaux, lui permettant ainsi de renforcer ses compétences dans ce domaine tout en contribuant activement à l'implémentation du module.

Le module « Affaires » : suivi financier des investissements pour tous les préavis en cours de réalisation mais également pour ceux terminés, devant encore être amortis.



Le module « Immobilisations » : gestion des amortissements des investissements (dates de mise en service, début et durée d'amortissement, valeur, méthode d'amortissement)



La majeure partie du travail s'est tout de même réalisée sur 2024. La partie de finalisation et d'ajustement reste à réaliser sur 2025 et ces deux nouveaux modules seront opérationnels dans le courant du 1er trimestre 2025.

Mandat de planification financière - avancement

Dans le cadre du mandat d'analyse financière confié à un mandataire externe en fin d'année 2023, les documents nécessaires ont été transmis au printemps 2024, puis les données relatives au bouclage 2023 en juin 2024. Sur cette base, une première planification financière a été présentée en juillet à la Municipalité et aux chefs de services.

L'analyse a confirmé que la Commune ne dispose ni des ressources financières ni des effectifs suffisants pour réaliser tous les investissements prévus entre 2025 et 2029. Chaque service, accompagné de son Municipal, a donc revu ses projets à l'automne pour en établir des priorités. Malgré ces efforts, certains investissements incontournables n'ont pas pu être reportés, empêchant d'atteindre la cible budgétaire souhaitée.

En décembre, nous avons échangé avec notre mandataire pour identifier des solutions. Il en est ressorti que le volume des investissements n'était pas le principal enjeu, leur impact sur les dépenses restant limité. Un facteur clé pour affiner la planification financière est l'évolution des recettes fiscales en 2024, car les dernières années ont été marquées par des rentrées exceptionnelles.

Il a donc été décidé d'attendre les résultats des comptes 2024 et de reporter la prochaine planification financière à l'été 2025. Une mise à jour trop précoce aurait manqué de données fiables, entraînant des coûts et des efforts inutiles.

Démarrage du projet MCH2

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a introduit le modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Son objectif est de renforcer l'harmonisation de la transparence des comptes des collectivités publiques, facilitant leur lecture et leur comparaison.

L'adoption du MCH2 implique une refonte complète de la classification des comptes de bilan, des comptes de fonctionnement et d'investissements, ainsi que des comptes par nature. Concrètement, tous les comptes doivent être renumérotés et réorganisés selon un nouveau plan comptable. Pour accompagner cette transition, une table de conversion a été mise en place afin de faciliter la transition du PCV (plan comptable vaudois = MCH1) au MCH2.

Afin d'anticiper ce changement, la cheffe de service et son adjoint ont suivi des formations spécifiques cette année. Par ailleurs, un mandataire externe a été engagé pour établir la table de conversion en collaboration avec notre service. Des séances régulières ont lieu afin de décider ensemble des ajustements nécessaires. Cette démarche permet d'assurer une transition efficace tout en bénéficiant d'un modèle optimisé, évitant ainsi à la Commune de devoir tout refaire de manière isolée alors qu'un outil éprouvé est déjà disponible.

La Commune de Grandson a prévu d'adopter le MCH2 en 2026. Ainsi, le budget 2026, qui sera établi en automne 2025, devra être conforme à ce nouveau modèle comptable.

Autres mandats du service

Les mandats de comptabilité des entités suivantes sont à la charge du service des Finances :

- CSR-BN SA – Centre sportif régional de Borné-Nau SA
- SAF – Syndicat d'amélioration foncière de la Poissine
- SAF – Syndicat d'entretien du chemin de la Grandsonnaz
- ATRG – Association « Les Terroirs de la Région de Grandson »

Culture

Missions et prestations

Missions :

- Développer le potentiel culturel à Grandson
- Soutenir et organiser des activités culturelles dans le bourg
- Accompagner les projets communaux sous l'angle culturel
- Mettre en valeur le bourg historique et les espaces publics sur le territoire communal
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets culturels régionaux
- Rechercher et compiler des données historiques
- Réaliser et gérer des publications papier de la commune et les mettre en ligne sur le site internet communal

Prestations :

- Visites guidées gratuites
- Manifestations culturelles et festives
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels
- Communication

Points marquants en 2024

- Fête «Musique et petits sons»
- Bilan de trois années de fouilles archéologiques
- Reportage RTS Couleurs locales «Vu du ciel»
- Réalisation d'une maquette du Temple en LEGO®
- Visites guidées
- Collaboration au projet «L'art et la»

Synthèse des activités

Fête «Musique et petits sons»

Offerte tous les deux ans par la Commune, la fête s'est déroulée mi-juin sous une météo fraîche et changeante. Six groupes locaux et régionaux y ont participé (ensemble musical Nordsband, chœur La Croche Chœur, Petit chœur des écoles, Conservatoire de musique du Nord vaudois, Funky Jazz Band et Neverfall). En raison des vastes travaux en cours, le Château n'a malheureusement pas pu collaborer. Par contre, les Tuileries ont accueilli pour la première fois un concert, sur une suggestion du syndic et de la municipale du tourisme ; près de 90 personnes sont ainsi venues applaudir les cinquante musiciens du Nordsband, programmés dans la cour du collège par la déléguée aux affaires culturelles. A Grandson, les lieux choisis étaient la cour des Cloîtres et la rue Haute, dans laquelle était installée la grande scène. La manifestation étant intégralement offerte au public, le nombre de spectateurs ne peut être évalué que par les comptages effectués lors de chaque prestation, qui indiquent un total d'environ 540 personnes.



4 RÉGION

Petits et grands musiciens au Bourg d'Othon

Un ensemble musical de plus de 60 personnes interprète jazz, blues et musique de film, deux formations issues du Conservatoire de musique du Nord vaudois ou encore un groupe de rock bien connu des Yverdonnais.

«Nous avons fait un appel aux musiciens dans le journal communal du mois de décembre 2023, explique Annick Vuorik, déléguée aux affaires culturelles et touristiques de Grandson. Notre idée était de mettre en avant des talents locaux. Et ça a marché! Les réponses sont venues vite et nous avons pu mettre en place notre programmation dans un esprit d'équipe. C'est ce qui fait le charme de cet événement à mon sens. Petits et gros groupes se retrouvent au sein de mêmes scènes. Pour les plus jeunes, c'est une occasion de se produire sur une vraie scène, face des spectateurs et vers des familles. C'est un joyeux mélange des genres!»

Le centre en ébullition

Au total, trois scènes accueillent les artistes au cours de la soirée. La première, la plus grande, sur le balcon de la rue Haute juste devant l'église Saint-Jean-Baptiste, la deuxième au coin de la cour des Cloîtres et la troisième, la petite nouvelle, dans la cour du collège des Tuileries.

Sous ses remparts du public des éditions précédentes, plusieurs dispositions ont été mises en place. La sonorisation des concerts a été revue à la hausse et la rue Haute sera fermée à la circulation pour laisser les visiteurs se balader plus sereinement entre les scènes. De plus, Annick Vuorik et son équipe pourront compter sur le soutien de Pro Grandson et de la Maison des Terrains. C'est d'ailleurs cette dernière qui s'occupe de l'aspect restauration et boisson. Afin d'être prêts pour un jour tout le monde, l'événement s'est également organisé avec différents établissements qui occupent le cadre de la commune, comme Le Châtelet, L'Arboraître ou La Choix Blanche. Les visiteurs pourront se sustenter en toutes circonstances.

PROGRAMMATION

19h30 Nordsband (ensemble musical)
C'est du collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

19h45 La Croche Chœur (ensemble vocal)
C'est au collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

20h00 Funky Jazz Band (formation de jazz)
C'est au collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

20h15 Le Petit Chœur des écoles
C'est au collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

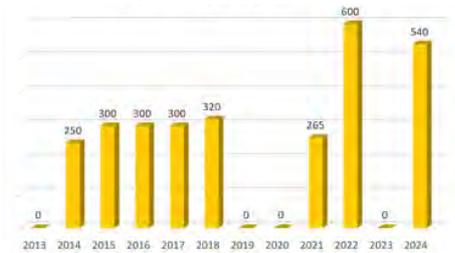
20h30 Neverfall (rock)
C'est au collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

21h30 Neverfall (rock)
C'est au collège des Tuileries
(à l'angle au cas de pluie)

Entrée libre



Au vu des autres événements programmés ce jour-là (Spartan Race à Ste-Croix, matches de l'Euro) et des forts risques de pluie en début de soirée, la fréquentation se révèle tout à fait satisfaisante. Des remerciements ont été adressés à l'association Pro Grandson, qui a apporté une contribution financière et fourni quelques bénévoles.



Statistiques: nombre de participants par année:



Bilan de trois années de fouilles archéologiques

Entre 2015 et 2018, trois importants chantiers archéologiques ont été menés sur le territoire communal. Au gré de ses disponibilités, la déléguée aux affaires culturelles s'est ponctuellement plongée dans les volumineux rapports de fouilles, reçus fin décembre 2020, et en a fait la synthèse. Comme prévu, elle a pu finaliser ce travail et en faire une présentation vulgarisée d'une quarantaine de minutes à l'issue d'une séance du Conseil communal. Les personnes présentes ont ainsi été informées des découvertes effectuées sur les sites de la rue Haute, de Borné-Nau et de Corcelettes-Les Pins, qui enrichissent considérablement les connaissances sur l'histoire de la commune.

A noter que des sondages archéologiques de surface, effectués au mois de mars, sont venus confirmer la présence de tombes dans la cour des Cloîtres, derrière l'église médiévale.

Photos ©Archeotech SA

Reportage RTS Couleurs locales «Vu du ciel»

La RTS a contacté la déléguée aux affaires culturelles et touristiques pour réaliser un reportage «Vu du ciel» consacré à la commune. En complément de l'interview, de magnifiques prises de vue ont été effectuées, notamment par drone, dans la rue Haute, la cour des Cloîtres et au port.



Image ©RTS 2024

Réalisation d'une maquette du Temple en LEGO®

Dans l'optique de mieux mettre en valeur l'église médiévale, ou Temple, la déléguée aux affaires culturelles a proposé à la Municipalité de faire réaliser une maquette de ce monument en LEGO®. Cette initiative ayant été acceptée, elle a pu mandater Eric Bedelek et Alex Favre, créateurs de Brickmasters.ch (Concise) et vainqueurs d'une émission TV bien connue. Le projet a été mené à son terme avec enthousiasme, en excellente collaboration avec la paroisse protestante, et la maquette – qui compte plus de 11'000 briques ! – inaugurée comme prévu avant Noël, en présence de plus de 60 personnes. Un apéritif a suivi à la Maison des Terroirs, dont le personnel peut être vivement remercié, de même que les employés des services Bâtiments et gérances et Travaux et environnement pour leur précieuse collaboration. Outre une pleine page dans le journal La Région, l'événement a donné lieu à un reportage télévisé, avec interview du syndic et de l'un des concepteurs de la maquette.



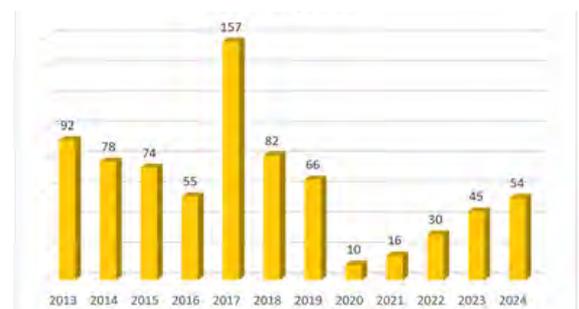
Photo ©Gabriel Lado

Visites guidées

Une cinquantaine de personnes ont profité des deux visites guidées offertes à la population. Faisant suite aux recherches menées par la déléguée aux affaires culturelles, elles étaient consacrées à la thématique des fontaines ; la première a bénéficié de la présence et des explications du fontainier. Par ailleurs, une visite du bourg et de l'église a été offerte lors de l'accueil de la Commune de Vully-les-Lacs.



Statistiques: nombre de participants par année:



Politique culturelle régionale et cantonale

Le Réseau culturel régional s'est réuni à trois reprises, réfléchissant notamment à l'engagement d'un délégué culturel régional (poste intercommunal). La déléguée aux affaires culturelles a par ailleurs rencontré en octobre son homologue nouvellement engagé à Orbe, à la demande de ce dernier. Lors de la remise des prix culturels régionaux, au Sentier, la Grandsonnoise Marie-Aurore Conscience s'est vu décerner le Prix de la Fondation CEPY (CHF 2'000.-) ; en raison des très fortes chutes de neige et des pluies verglaçantes, la cérémonie n'a toutefois pas attiré autant d'invités que les années précédentes.

Patrimoine/recherches historiques

La déléguée a pu consacrer du temps à ses travaux de recherche sur l'église médiévale, ou Temple, monument qui avait fait l'objet d'une publication scientifique conséquente lors de sa rénovation, il y a presque 20 ans. Le but est de réaliser – en étroite collaboration avec la paroisse protestante et plus particulièrement le pasteur – une vulgarisation de bonne qualité, qui prendra probablement la forme d'un dépliant ou d'un livret, afin de rendre la visite de l'église plus accessible et explicite. Les photos numérisées de l'ouvrage scientifique de 200 pages paru en 2006 ont été acquises auprès de l'entreprise en charge de ce travail à l'époque.



Plan ©Archeotech SA



Photo ©Daniel et Suzanne Fibbi-Aeppli, Grandson

Collaborations interservices

Dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur, le service Travaux et environnement a consulté la déléguée aux affaires culturelles, d'une part pour la plantation d'un arbre sur le parvis de l'église, d'autre part en vue d'un projet de végétalisation de la cour des Cloîtres. Concernant ce lieu, propriété de l'Etat de Vaud, la déléguée a confirmé la présence de tombes sous les pavés et a rappelé son utilisation pour des manifestations communales - telles que pièces de théâtre ou concerts -, son excellente acoustique étant particulièrement appréciée des artistes.

Divers, collaborations extérieures

Art contemporain

La collaboration avec les artistes locaux a également permis de belles retombées médiatiques, notamment grâce au dynamisme du responsable de la Galerie philosophique située à la rue Haute. Ce dernier a proposé en début d'année, avec le soutien de la Commune et de Pro Grandson, un programme ambitieux autour de l'art et de l'intelligence artificielle : expositions, mais aussi conférences et ateliers. Dans le cadre de son engagement associatif, la déléguée a assuré des heures de gardiennage bénévole dans les halles de l'ancien couvent des Cordeliers. A cette thématique ont été consacrés divers articles, par les journaux 24 Heures, Le Temps, La Région et Le Littoral, mais également des émissions radio (RTS audio, LFM).

La déléguée a également rencontré l'artiste Chantal Quéhen, l'une des cinq finalistes du prix FEMS 2024 (Fondation Sandoz), qui a organisé en novembre un événement autour du livre d'artiste à la rue Haute.



Château

En début d'année, la Fondation du Château de Grandson a souhaité effectuer une campagne photographique des armoiries des baillis accrochées en salle du Conseil communal. Les panneaux peints, mais également leur verso, devant être photographiés, ce projet a nécessité le décrochage puis la remise en place desdites armoiries, opération qui s'est révélée plus complexe que prévu et qui a passablement sollicité la déléguée aux affaires culturelles, le service des Bâtiments et le service des Travaux dont les collaborateurs peuvent être particulièrement remerciés pour leur disponibilité et leur compréhension.



Photo ©Pierre-Yves Massot/FCG



Photo ©Pierre-Yves Massot/FCG

La collaboration avec l'association Grandson-Morat 2026 et les divers partenaires s'est poursuivie à un rythme soutenu, avec en moyenne deux séances par mois. L'appel à projets a pris fin au mois de février et divers événements sont prévus de mars à octobre 2026 ; une recherche de fonds a été lancée auprès des cantons, des loteries et d'autres organismes. Un premier retour de la part de la Loterie Romande, décevant, est parvenu juste avant Noël.

Bibliothèque, universités et école de musique

La déléguée aux affaires culturelles a aussi collaboré à divers projets tels que : événement littéraire à la Bibliothèque publique et scolaire, conférence-dégustation sur la viticulture organisée par l'Université de Neuchâtel, participation à un projet de règlement pour le soutien aux études musicales, etc.

Urbanisme et mobilité



Préambule municipal

Si l'année 2023 était celle de l'accélération, 2024 était assurément placée sous le signe de l'opposition. En effet, de mémoire de municipal et de collaborateur, jamais autant de séances de conciliation ne s'étaient tenues en 12 mois, notamment du fait des projets Accès Nord et PPA Borné-Nau Est, ainsi que de multiples projets privés. Ces derniers suscitent désormais systématiquement des oppositions de la part du voisinage, ce qui n'était pas le cas il y a encore quelques années de cela et entraîne une nouvelle charge de travail.

Outre cet aspect, les travaux sur les grands projets ont suivi leur cours, souvent long. Aux oppositions se rajoutent en effet les innombrables normes et réglementations ainsi que les nombreux contrôles et demandes des différents services de l'État, ce qui n'amène pas de fluidité dans les dossiers, bien au contraire.

Quoi qu'il en soit, le Service s'est investi corps et âme pour faire avancer ses dossiers, en travaillant notamment sur les ultimes touches apportées au PACom avant son envoi à l'examen préalable auprès du Canton, ainsi qu'à diverses corrections sur les plans d'Accès Nord et PPA Borné-Nau Est. La rédaction des préavis permettant au Conseil communal de se prononcer sur ces deux dernières réalisations structurantes pour la commune de Grandson a requis beaucoup d'énergie également et prend souvent plus de temps qu'initialement escompté.

Le projet de réaménagement de la place du Château est lui aussi resté au centre de l'attention du service, avec de multiples rencontres avec nos mandataires, les services de l'État et diverses associations, sans toutefois permettre d'avancée notable sur la question. En revanche, le mandat d'études parallèles (MEP) effectué par la SKKG pour les parcs du château aura amené des idées très intéressantes pour alimenter les réflexions sur les projets touchant au cœur du bourg de Grandson.

En conclusion, l'on ne peut que constater l'exactitude des théories formulées par Albert Einstein il y a plus d'un siècle de cela : le temps est relatif, mais il a certainement tendance à s'allonger dans le domaine de l'urbanisme, malheureusement. En dépit de ce rythme lent, et certainement peu encourageant, il faut souligner la constance et l'engagement du personnel du service dans le suivi de toutes ces procédures, et cela d'autant plus que le chef de service a été absent durant plusieurs semaines suite à deux opérations. Chacun a officié pour que notre bureau puisse continuer à fonctionner et cet investissement est à souligner.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère Urbanisme et mobilité est composé de 3 personnes :

- Un chef de service à 95%
- Une secrétaire technique à 85% (dont 42.5% attribués au soutien administratif du service Travaux et environnement)
- Une secrétaire administrative à 60% (10% sont dévolus au service Travaux et environnement)

La secrétaire administrative a quitté le Service fin août, elle a été remplacée temporairement par l'apprentie qui avait terminé son contrat au Greffe fin juin. Une réflexion sur la réorganisation administrative des services Urbanisme/mobilité et Travaux/environnement a été entreprise. Celle-ci a mené à la création d'un pool administratif avec le partage des ressources sur les deux services.

Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observation

Observation 2.1 : Dans le cadre de la future place du Château, la CoGes a porté une attention particulière à la convention liant la Commune à l'investisseur privé. Il est relevé que ce dernier mandate, effectue et réalise le tout à ses frais. Certains frais pourraient être à la charge de la Commune en cas de résiliation de la convention, mais pas en cas de non réalisation. La CoGes attire l'attention de la Municipalité d'en maîtriser l'enveloppe et de la prendre en considération dans ses prévisions et gestion de risques. Elle encourage la Municipalité à informer le Conseil communal de ces risques potentiels. Dans le cadre de la réalisation future du projet, les frais étant globalement à charge de l'investisseur, la CoGes rend attentive la Municipalité de déterminer et préciser avec celui-ci en amont son champ d'action et son pouvoir décisionnel.

La Municipalité a mandaté un BAMO (bureau d'aide au maître d'œuvre) afin de maîtriser tous les aspects techniques et financiers des projets en relation au plan de quartier de la place du Château. Une information de l'avancement sera transmise lors des prochains Conseils.

Urbanisme et mobilité

Aménagement du territoire, urbanisme communal et police des constructions

Missions et prestations

Missions

- Aménagement du territoire et urbanisme communal
- Police des constructions
- Système d'information du territoire (SIT)
- Gestion de parcelles communales, des jardins familiaux et des droits de superficie
- Planifier la gestion de la mobilité sur le territoire communal

Prestations

- Planification, coordination et mise en œuvre des mesures d'utilisation du sol
- Coordination avec le bureau d'agglomération yverdonnoise (AggloY)
- Gestion des demandes de permis de construire, des demandes d'abattage d'arbres
- Contrôle et salubrité des constructions
- Relation avec les bureaux d'ingénieurs, architectes, services cantonaux et propriétaires privés
- Aide aux communes membres du RIBT (Réseau intercommunal de bureaux techniques)
- Gestion et mise à disposition des données communales via le géoportail
- Rédaction des baux
- Remise des jardins familiaux
- Mise en place d'études, de planifications et de mesures concernant la mobilité

Points marquants en 2024

- Réorganisation du service
- Envoi du PACom à l'examen préalable
- Absence du chef de service pour deux opérations

Synthèse des activités

Mesures d'utilisation du sol

Révision du PACom (PGA)

Le dossier PACom a été envoyé à la DGTL pour examen préalable pour la mise à l'enquête. Celui-ci nous a été retourné en fin d'année. Il a été analysé et une séance a été planifiée début 2025 avec le service cantonal pour clarification de certains points.

PA « Bellevue – Borné Nau Est »

Les opposants ont été reçus et leurs griefs traités par la Municipalité. Les oppositions ont été triées par thématique afin de simplifier la rédaction et la lecture du préavis qui sera transmis au Conseil communal en janvier 2025.

PA « Bas du Grandsonnet »

Le PA a été adopté par le département en avril. Des contacts ont eu lieu avec les promoteurs pour la préparation d'un dossier d'enquête sur la parcelle 1548. Celle-ci interviendra au 1er semestre 2025.

PA « Au Rubatel » - Place du Château

Une pétition de plus de 1000 signatures a été déposée en contestation à la démolition des deux bâtiments de la place du Château. Des contacts ont été initiés avec la direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et Patrimoine Suisse, tous deux ayant également indiqué leur opposition à la démolition des bâtiments. Suite à ces paramètres actualisés, une nouvelle stratégie sera mise en place en 2025.

PAC Poissine

L'analyse du besoin est toujours en cours par les services cantonaux.

Coordination de la mise en œuvre des projets de mobilité et d'urbanisation de l'agglomération yverdonnoise (AggloY)

Projet d'agglomération

L'élaboration du projet d'agglomération de 5e génération s'est poursuivie durant l'année. Les stratégies et les mesures ont été validées par le Comité de pilotage AggloY le 12 décembre. Le projet sera mis en consultation publique en début d'année 2025.

Plan directeur régional des zones d'activités (PDRZA)

Les communes de l'agglomération, en collaboration avec l'ADNV, effectuent un important travail en vue de la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, avec pour objectif d'assurer une utilisation efficace des terrains voués à accueillir les activités économiques de la région. Toutes les phases d'études ont été achevées. Le plan directeur des zones d'activités a été envoyé au Canton pour examen préalable en juin.

Accès Nord – Réaménagement du Bourg des Tuileries - Assainissement du bruit routier

Les opposants ont été reçus, les projets ont subi quelques légères adaptations. La Municipalité a transmis à la DGMR une demande de limitation de vitesse sur l'entier du territoire en fin d'année.

Mobilité

Rue Jean-Lecomte / chemin du Grandsonnet

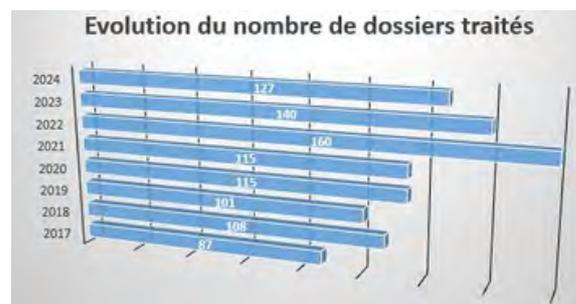
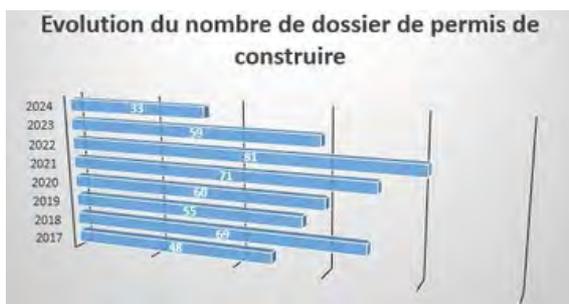
Les études ont été menées pour trouver des solutions pour la sécurisation des piétons sur ce périmètre.

Plan communal de mobilité douce

Un BAMO a été mandaté pour la rédaction d'un cahier des charges et d'un appel d'offres. Celui-ci a été lancé en automne et le mandat attribué en toute fin d'année. Les travaux initiaux débiteront dès le premier semestre 2025.

Demandes de permis de construire, contrôles et salubrité des constructions

33 dossiers de permis de construire ont été traités (enquêtes publiques et dispenses). La commission des constructions a statué 24 fois pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser. La commission de salubrité a été convoquée une seule fois.



RIBT

33 préavis ont été transmis pour aide à la décision des municipalités membres du réseau. La participation aux commissions pour l'octroi de permis d'habiter/utiliser a également été demandée. Des nouvelles conventions ont été signées avec les communes pour la modification du tarif horaire, passant de CHF 130.- à 140.-/heure. La commune de Mutrux n'a pas désiré reconduire le partenariat.



Géoportail - Géocity

Les applicatifs manifestation et occupation du domaine public ont été mis en production. La gestion du patrimoine arboré est en cours de développement et sera terminé en 2025.

L'association Géocity-Ass a réuni des fonds pour la création de l'outil "mise à l'enquête publique". Suite à un appel d'offres, une société informatique a été choisie pour le développement de l'applicatif. Une version bêta sera testée en été 2025.

Jardins familiaux

Au cours de l'année écoulée, neuf jardins ont changé de locataires, témoignant d'un intérêt soutenu pour ces espaces cultivables. Plusieurs non-conformités au règlement ont été constatées qui se sont soldées soit par des remises en état soit par une résiliation du bail.

Sociétés locales et sports

En plus des soutiens annuels standards et la participation aux assemblées générales des sociétés, la Municipalité a soutenu un projet financier d'ampleur : le renouvellement de la ciblerie du stand de tir de Fiez, pour lequel la commune est conventionnée. Environ CHF 60'000.- ont été accordés à cet effet et les travaux réalisés durant l'été.

Cohésion sociale et tourisme



Préambule municipal

En 2024, les projets menés dans le cadre du dicastère Cohésion sociale et tourisme se sont inscrits dans la lignée et la volonté des recommandations et décisions du PECC. Ceux-ci visent à renforcer la qualité de vie, à mettre en valeur le patrimoine sylvo pastoral, à préserver les ressources naturelles, que sont l'eau et les forêts tout en tenant compte des défis et enjeux environnementaux et climatiques.

La mise en oeuvre du préavis d'amélioration structurelle des infrastructures de La Grandsonnaz en est une bonne illustration, avec l'optimisation de la récupération d'eau, tout comme la renaturation d'un tronçon de l'Arnon. Ces projets répondent aux défis d'adaptation aux changements climatiques tout en favorisant et préservant la biodiversité. Dans la mise en application du nouveau règlement de la LPRPNP, la Commune s'efforce de donner préférence aux tailles et élagages, ainsi qu'au maintien des souches ou vieux arbres en préservant la sécurité.

La gestion durable de la forêt et des alpages reste prioritaire. Malgré les précipitations abondantes de l'année 2024, les sécheresses des années 22 et 23 ont fragilisé les résineux, entraînant d'importants volumes d'arbres bostrychés à exploiter. La lutte contre les plantes invasives reste un défi dans les forêts alluviales en particulier.

Selon le nouveau concept « Tourisme 24 » de l'ADNV qui remet aux communes les tâches touristiques de proximité, la Commune de Grandson a fait la promotion de ses atouts de 9 façons différentes pour tous les âges.

L'application et le suivi de ces mesures exigent l'implication et la collaboration soutenues de tous les services en présence. Que chacune et chacun trouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance et gratitude pour le travail effectué au quotidien pour non seulement le bien commun, mais aussi pour le rayonnement de Grandson.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère Affaires sociales, alpages, forêts, places de jeux et port/cohésion sociale et tourisme est composé de 2 personnes :

Port :

- Un garde-port à 50% annualisé, engagé depuis le 1er mars

Affaires touristiques :

- Une déléguée aux affaires culturelles et touristiques à 50% (répartition 80/20)



Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observations

Observation 3.1 : Il est relevé que les besoins en accueil préscolaires et parascolaires ont nécessité une hausse du nombre d'heures de travail y relatif. Selon les échanges au cours de l'audition il a été mentionné que les structures sont actuellement suffisantes pour absorber des hausses à venir au niveau du parascolaire, mais que des places sont déjà manquantes au niveau préscolaire. La CoGes rappelle qu'une offre suffisante en matière d'accueil préscolaire contribue à l'attractivité de la Commune. Au vu du temps nécessaire au développement des infrastructures, la CoGes invite la Municipalité à prendre les mesures auprès de la FAdEGE à moyen et long terme afin d'éviter dans le futur un manque de capacité de places d'accueil et de pallier rapidement la pénurie actuelle en matière d'accueil préscolaire.

La Municipalité précise que le développement de places d'accueil est l'un des buts de l'association RAdEGE sur l'ensemble des 18 communes. La Municipalité, par le biais de ses deux délégués au CODIR de cette association, ne manque pas de rappeler les besoins du réseau. Un projet d'accueil préscolaire de 44 places est en cours depuis janvier 2022.

Observation 3.2 : La Municipalité mentionne qu'elle souhaite encourager le tourisme doux et de passage. En outre, elle envisage de développer le tourisme en relation avec les trois axes château, alpages et activités lacustres. Il est relevé que malgré la délégation à l'ADNV, la vision et la stratégie de développement du tourisme sur la Commune ont été peu perceptibles dans le cadre de l'audition du dicastère. La CoGes invite la Municipalité à établir sa vision et sa stratégie pour le tourisme de Grandson et à la partager lors d'une séance du Conseil communal.

La Municipalité entend la demande de la CoGes. La stratégie de positionnement et de communication se fait au niveau régional.

Les objectifs et projets concernant le tourisme sont listés dans le programme de législature. Par le biais de son site Internet et en collaboration avec les acteurs locaux que sont le château, l'ATRG et l'ADNV et son concept tourisme 24, la Municipalité s'efforce de développer une stratégie touristique faisant de Grandson une destination phare de la région du Nord vaudois.

En 2024, la Municipalité a signé la nouvelle convention de l'ADNV qui remet aux communes les tâches liées au tourisme de proximité

Affaires sociales

Missions et prestations

Missions

- Intégration, cohésion sociale
- Gestion des affaires sociales de compétence municipale (ARAS)
- Accueil de jour des enfants du pré- et parascolaire
- Contribution à la qualité de vie des habitants

Prestations

- Encourager et soutenir la vie associative
- Participer au développement des structures d'accueil
- Proposer des offres alternatives de garde durant les vacances

Points marquants en 2024

- Soutien financier pour les enfants ayant participé aux Passeport vacances (14 personnes)
- Passeport jeunes été (8 personnes) et automne (3 personnes)

Synthèse des activités

Accueil de jour collectif et espaces repas

Sur l'année 2024, 399 enfants issus de 258 familles de Grandson ont utilisé les prestations de l'accueil de jour gérées par la FAdEGE.

Ce sont 73 enfants de 65 familles qui ont fréquenté les structures préscolaires. 113 enfants de 109 familles ont fréquenté les UAPE du parascolaire. Pendant la pause de midi, 64 enfants de 39 familles fréquentent les Espaces repas et 136 enfants issus de 95 familles bénéficient des prestations du restaurant scolaire.

Sur l'entier du réseau RAdEGE, 1500 enfants ont été accueillis provenant de 1013 familles.

Accueil de jour en milieu familial

Ce sont 20 enfants en âge préscolaire et 26 d'âge parascolaire qui ont utilisé ces prestations. 3 accueillantes résident sur la commune.

En ce qui concerne le réseau RAdEGE, 112 enfants en âge préscolaire et 93 d'âge parascolaire ont utilisé ces prestations. Le nombre d'accueillantes sur le réseau est de 12.

Forêts et alpages

Missions et prestations

Missions

- Mise en valeur des forêts selon le plan de gestion communal 2021-2026
- Préservation et accroissement de la biodiversité
- Protection de la nature et du paysage
- Valorisation d'un élément du patrimoine communal
- Promotion de l'économie alpestre
- Gestion de l'alpage
- Faire respecter et appliquer le règlement de protection du patrimoine arboré

Prestations

- Aménager et gérer les forêts communales
- Protection des eaux et de l'environnement
- Accompagner et suivre les locataires conformément aux dispositions du bail
- Aménager et gérer les alpages
- Entretien et développer les infrastructures
- Conseiller et orienter les requérants dans les aménagements extérieurs lors de gros chantiers afin de préserver la biodiversité et de contenir les îlots de chaleur
- Conseiller les requérants pour les compensations lors d'abattage

Points marquants en 2024

- Adhésion à l'Association de la Grande Cariçaie
- Entrée en vigueur du règlement de la LPrPNP au 1er juillet 2024
- Assainissement de l'étang de la Grandsonnaz-dessous
- Assainissement de l'aire de circulation du bétail à la Grandsonnaz-dessous
- Etanchéification des 2 citernes de la Grandsonnaz-dessous
- Entretien de l'étang de la Grandsonnaz-dessous
- Aménagement en faveur du crapaud accoucheur à l'étang du Crêt à la neige
- Réponse au postulat : « Pour une meilleure protection des forêts riveraines »

Synthèse des activités

Arbres et forêts

En 2024, la Municipalité a reçu 14 demandes d'abattage concernant 17 arbres. Elle a délivré 16 autorisations assorties de 16 demandes de compensations et a refusé l'abattage d'un cèdre.

Avec l'entrée en vigueur du règlement de la LPrPNP, la Municipalité a enregistré trois demandes d'élagage concernant cinq arbres. Elles concernaient toutes des arbres sur le domaine privé communal et ont toutes été acceptées sans compensation étant donné que les arbres sont maintenus.

La Municipalité a traité une demande d'abattage urgent pour un pin, sans procédure d'abattage mais assorti de l'obligation de compenser selon le RLPrPNP. Un pommier a été planté comme compensation. Ce nouveau règlement contraint la Municipalité à revoir son règlement de protection du patrimoine arboré récemment validé par le Conseil d'Etat. Le processus est en cours.

En plus de l'exploitation de coupe selon les possibilités du plan de gestion sur les parcelles, La Forêt, au Bois de Lily, aux Vuillerens, aux Bioles l'exploitation de nombreux résineux bostrychés, plus de 2000 sylvies à la Côte de Vugelles sur les pâturages boisés de la Grandsonnaz a eu un fort impact non seulement paysager et financier, mais aussi sur l'exploitation et l'entretien des pâturages. Une coupe de sécurisation a eu lieu le long de l'Arnon à l'entrée de Champagne

Des soins au jeune peuplement au Préal et au Bois de Vuillerens, ainsi que des mesures en faveur de la biodiversité avec entretien des roselières et luttés contre les néophytes envahissantes, ont été aussi effectués.

Alpages

Travaux selon le préavis 673/24

Au vu de la météo maussade de l'automne et de l'arrivée de la neige, l'entier des travaux de ce préavis n'a pu être réalisé. L'assainissement de l'aire de circulation réalisé au printemps a donné entière satisfaction aux amodiataires lors du passage du bétail pour la traite.

Aménagements en faveur du crapaud accoucheur

Dans le cadre des travaux d'entretien de l'étang de la Grandsonnaz-dessous et à la demande de la DGE forêt, la Municipalité a soutenu la création d'un petit plan d'eau dans cette prairie humide afin d'améliorer le réseau écologique en faveur du crapaud accoucheur.



Plages et places de jeux

Mission et prestations

Mission

- Développement, entretien des places de jeux, des équipements et des plages

Prestations

- Garantir le respect des normes BPA en la matière
- Surveillance de la qualité de l'eau des plages

Points marquants en 2024

- Réfection des deux pontons de la petite plage de sable
- Entretien courant des places de jeux
- Appel d'offres pour la recherche d'un repreneur pour l'exploitation du camping du Pécós

Synthèse des activités

Camping du Pécós

Dans le cadre du processus de recherche d'un partenaire pour l'exploitation du camping du Pécós, l'appel d'offres est paru au début de l'été. Les candidats ont été auditionnés en automne par une délégation municipale et ses mandataires du domaine touristique et juridique. Le choix sera fait durant le 1er trimestre 2025.

Port, cours d'eau et rives

Mission et prestations

Missions

- Entretien du port, des installations et des alentours
- Gestion des places d'amarrage
- Entretien des vestiaires et des sanitaires
- Gestion de l'hivernage des bateaux
- Gestion du parc à remorques
- Gestion et accueil des visiteurs

Prestations

- Planifier la sortie des bateaux pour l'hivernage et organiser la logistique
- Planifier la venue de la faucardeuse

Points marquants en 2024

- Entrée en fonction du garde-port, M. Alain Rochat, le 1er mars
- Renaturation de l'Arnon au lieu-dit Bois de la Râpe
- Inspection périodique de l'état de conservation du débarcadère de la LNM
- Réparation et remise en service de la trappe d'eau de la digue A
- Expertise de la digue H

Synthèse des activités

Renaturation de l'Arnon

Initié par la DGEeau, ce projet se situant à environ 6 km en amont de l'embouchure de l'Arnon a été réalisé. Il vise à favoriser la biodiversité. Le lit de l'Arnon a gagné 18 m de large, passant de 7 m à une largeur de 25 m, sur 650 m de long. Le cours d'eau a retrouvé sa dynamique naturelle. Le pont en amont a été rénové. La zone d'accueil au public a été maintenue et un nouveau sentier ouvert aux promeneurs. Des panneaux d'information et d'explication seront installés courant 2025.

Port

Au 31 décembre 2024, 86 bateaux sont inscrits en liste d'attente, dont 13 propriétaires de Grandson et 16 usagers sont en attente d'une rocade.

Le 1er mars, M. Alain Rochat débute son activité de garde-port à un taux annualisé de 50%.

Durant la saison de navigation, 224 visiteurs ont profité des places à disposition.

La revalorisation des plantes aquatiques extraites du lac sous forme de biogaz s'est poursuivie avec satisfaction. La quantité extraite durant la saison de navigation est restée raisonnable, à peine plus de 3 tonnes avec un pic au milieu du mois d'août et quelques désagréments pour les usagers.

Tourisme

Missions

- Accompagner les projets communaux sous l'angle touristique
- Intensifier le rayonnement de la commune en participant à des projets touristiques régionaux

Prestations

- Signalétique touristique
- Panneaux historiques
- Collaboration avec divers organismes culturels et touristiques

Points marquants 2024

- Promotion touristique par la Commune
- Adhésion au concept « Tourisme 24 » de l'ADNV
- Points d'information touristique
- « Les plus beaux Villages de Suisse » : parution d'un guide en japonais
- Nouveaux panneaux de signalétique routière

Synthèse des activités

Promotion touristique par la Commune

Suite à la décision de l'ADNV de ne plus se charger de promotion touristique locale (voir point suivant), la Commune s'est montrée réactive ; la déléguée aux affaires culturelles et touristiques a réalisé diverses actions de promotion touristique :

- création de deux nouveaux dépliants thématiques : « La balade des fontaines » et « Le mot mystère ». Le premier, en français, permet de découvrir en individuel dix-sept fontaines ; le second, pour les enfants, propose huit postes ludiques dans le bourg ; il a aussi pu être réalisé en allemand (« Das Rätselwort »), grâce à l'excellente collaboration avec la Fondation du Château, qui était à la recherche d'alternatives pour ses visiteurs ;
- promotion de « Neuf façons de découvrir Grandson » – à travers un communiqué de presse, le site internet, le journal tous-ménages et des affiches format mondial –, document mettant en lumière les nouveaux parcours et ceux déjà existants (« A petits pas... Grandson ! » F/D/E et « La chasse aux QR-codes » F), mais également les offres gratuites ou payantes de divers partenaires (château, bateaux solaires, art contemporain, sentier nature et dégustations) ;
- création et promotion de « ça se passe près d'chez vous », sur le site et sur les bornes interactives – avec l'aide du secrétaire municipal –, présentation récapitulatif en image et avec des QR-codes actualisés les événements proposés tout au long de l'année par les sociétés locales et autres partenaires.

L'écho dans les médias a été positif, avec une pleine page dans « La Région » et une interview radio du syndic sur RTN.



A noter que de telles actions de promotion touristique nécessitent un temps considérable et ne seront pas reproductibles chaque année, au vu des ressources humaines actuellement disponibles (équivalent à un 10% env.).

Adhésion à « Tourisme 24 »

L'année 2024 a été synonyme de grands changements pour le tourisme régional. En effet, l'ADNV a annoncé se charger à partir du 1er janvier de la « promotion touristique exogène [sic] », remettant aux communes la gestion du tourisme de proximité, comme mentionné ci-dessus. La déléguée a du reste rencontré le nouveau responsable du tourisme du Balcon du Jura, engagé par les communes de Sainte-Croix et Bullet, ancien collaborateur de l'ADNV.

Décidant d'adhérer au concept « Tourisme 24 », la Municipalité a signé la nouvelle convention avec l'ADNV et a adressé trois demandes à son Comité exécutif, dans l'espoir d'obtenir des garanties à la hauteur de la participation financière communale.

La déléguée aux affaires culturelles et touristiques a eu des contacts réguliers avec l'ADNV, qui a mis en ligne son nouveau site dédié au tourisme, agrémenté de photos attractives et d'un outil de filtres par région ; il a été demandé de le rendre efficient et proposé que les restaurants mentionnés soient choisis selon des critères objectifs ; si la première requête a pu être satisfaite au bout de quelques mois, la seconde est en suspens. Par ailleurs, la déléguée a souhaité être consultée avant toute publication relative à Grandson, afin d'éviter des erreurs lors de l'impression de nouvelles cartes de parcours.

Le syndic, la municipale en charge du tourisme et la déléguée ont participé à la première séance annuelle du Tourisme Nord vaudois, organisée par l'ADNV. Au bilan des activités, il a notamment été mentionné que son entité touristique comptait quelque 4'800 followers sur Instagram et 9'500 sur Facebook, et que l'agence Gretz Communications, mandatée par l'ADNV, avait publié 28 articles de presse mentionnant certaines communes. De janvier à août 2024, l'ADNV a également effectué env. 80 publications (posts) sur les réseaux sociaux (Facebook/Instagram/Pinterest) et une vingtaine d'autres actions pour la région de Grandson.

Points d'information touristique

Depuis le 1er janvier 2024, un seul office de tourisme régional subsiste, situé à Yverdon-les-Bains. En complément, l'ADNV a présenté à la municipale en charge du tourisme et à la déléguée un concept régional de Point i (point d'informations). Au module « Commune » recommandé par l'ADNV, elles ont préféré le module « Ambassadeur », choix validé par la Municipalité et identique – dans les grandes lignes – à la situation déjà existante : le personnel de la Maison des Terroirs renseigne les touristes et propose, sur les présentoirs déjà existants, les brochures de l'ADNV qui les livrera deux fois par an et mettra à jour les informations en ligne ; toute autre demande fera l'objet d'un devis supplémentaire.

La Fondation du Château de Grandson a également demandé à devenir un Point i dès 2026, ce que la Municipalité a naturellement accepté, en recommandant que les deux pôles d'information adoptent des jours de fermeture hebdomadaire différents.

« Les plus beaux Villages de Suisse » : parution d'un guide en japonais

Lors de l'assemblée générale de cette association dynamique, à Avenches, la municipale en charge du tourisme et la déléguée ont pu consulter le premier guide en langue japonaise des « Plus beaux Villages de Suisse », édité par le prestigieux National Geographic. Comme annoncé l'an dernier, il a été réalisé par un célèbre photographe japonais et consacre plusieurs pages au bourg de Grandson.

Au bilan des activités, il a notamment été mentionné que l'association comptait plus de 20'000 followers sur Instagram et 10'000 sur Facebook, et qu'elle avait collaboré avec la mannequin et influenceuse Drusilla Gucci, arrière-petite-fille du fondateur de la maison de couture, qui a visité plusieurs bourgs. L'ouvrage « J'aime la Suisse et ses villages », en rupture de stock, a été réédité sous le titre « La Suisse que j'aime », désormais en trois langues (F/D/E).



Nouveaux panneaux de signalétique routière

Un projet de longue haleine a été finalisé cette année, mené par l'entreprise Signaxis, mandatée par l'ADNV et le Canton : la pose de panneaux de signalétique touristique routière. Au terme d'un travail de suivi conséquent initié en 2018, nécessitant de nombreuses étapes de relecture et de correction de la part de la déléguée aux affaires culturelles et touristiques et de la police administrative, en collaboration avec les municipaux responsables, ce projet a été soumis puis validé par la DGMR. La pose des panneaux s'est effectuée durant l'été.

Situation actuelle



Planification 2024



Divers

Par ailleurs, la municipale et la déléguée ont participé aux différents groupes de travail de l'entreprise EvolutiveS, engagée par l'ADNV, dans le cadre du mandat de l'ATRG portant sur son avenir et celui de la Maison des Terroirs. Les résultats sont attendus courant 2025.

La déléguée aux affaires culturelles a participé aux séances de travail du projet Grandson-Morat 2026.

Enfin, la Municipalité a adressé une plainte à la LNM, en raison de l'annulation brutale, sans information et en plein été, de courses de navigation.

Réseaux et énergies



Préambule municipal

L'année 2024 a été particulièrement marquée par la mise en service de la nouvelle STAP des Tuileries, fruit d'une collaboration de longue date entre l'AIERG et notre Commune. Le démarrage de la STAP a été complexe et a nécessité de nombreux ajustements techniques demandant un suivi et un contrôle intensifs de la part du personnel communal.

Dans le domaine de l'eau potable, le service Réseaux et énergies a poursuivi l'étude et la planification des projets en cours, notamment dans le cadre du Plan directeur de distribution de l'eau (PDDE). Une attention particulière a été portée à l'intégration des conduites stratégiques nécessaires au bon fonctionnement du futur réservoir ACRG, dont la construction devrait débuter fin 2025. Ce réservoir jouera un rôle clé dans l'optimisation du réseau et dans le renforcement des capacités de défense incendie de la Commune.

Par ailleurs, les 23 analyses effectuées au courant de l'année ont une fois de plus attesté de l'excellente qualité de l'eau, tant sur le réseau ACRG que sur le réseau des sources de Novalles.

En matière d'éclairage public, la mise en œuvre du préavis 656 relatif au renouvellement et à la modernisation des installations s'est poursuivie de manière soutenue. Les actions engagées incluent le remplacement progressif des luminaires vétustes par des modèles à LED, plus performants et économes en énergie. Parallèlement, des dispositifs de gestion intelligente de l'éclairage ont été déployés, avec la programmation d'abaissements d'intensité lumineuse et, dans certaines zones, l'extinction complète couplée à un système de détection de mouvement. Ces mesures visent à optimiser la consommation énergétique tout en garantissant un éclairage adapté aux besoins des usagers.

Il convient de souligner une fois encore l'engagement exemplaire du personnel communal qui a fait face, toujours dans un esprit positif, à l'absence prolongée du fontainier suite à un accident ainsi qu'au départ du responsable de la STEP, assurant ainsi la poursuite des missions essentielles sans interruption.

Effectif total du dicastère

L'effectif du dicastère est constitué de 4 personnes à temps partiel. Elles ne sont pas enregistrées comme ETP pour éviter un comptage à double, puisqu'elles sont hiérarchiquement rattachées au dicastère Travaux et environnement. Les personnes intervenant au sein du dicastère sont le chef de service, le fontainier, le responsable du réseau d'assainissement et le technicien en charge de l'éclairage public. Un lien fonctionnel est prévu pour les activités liées au dicastère Réseaux et énergies. Il faut préciser que la STEP a été mise hors service en avril 2024.

- Un chef de service à 40% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un chef de la voirie, adjoint au chef de service et fontainier à 60% (rattaché au service Travaux et environnement)
- Un responsable du réseau d'assainissement à 100% (suite au licenciement du titulaire, le poste était au 31.12 réparti entre un CDI à 60% assisté par un auxiliaire à 40%).
- Un surveillant de réseau, remplaçant du fontainier, qui intervient en cas de besoin
- Un technicien en charge de l'éclairage public à 20% (rattaché au service Travaux et environnement).

Réponse à l'observation de la Commission de gestion sur le rapport 2023 :

Observation

Observation 4.1 : Le fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable semble être utilisé à bon escient. Le dicastère applique la règle du premier demandeur / premier servi et s'assure de la bonne utilisation des subventions accordées. Sur les 42'000.- CHF accordés, il est estimé une économie annuelle de 124 to CO2. La CoGes encourage la Municipalité à comparer cette efficacité avec d'autres communes similaires et, le cas échéant d'influer les règles d'attribution en tenant compte de l'impact sur la réduction de CO2.

La comparaison est très difficile, car non seulement les subventions allouées sont très différentes d'une commune à l'autre, mais les montants des fonds également. Cette comparaison nécessiterait un travail considérable à mandater à une entreprise externe avec une inconnue totale sur la volonté de mise à disposition des données de la part d'autres communes. D'autre part, il n'est pas certain que les communes effectuent ce suivi des indicateurs. La Municipalité se renseignera à ce sujet.

Concernant les règles d'attribution des subventions, l'article 8, al.2 du règlement du fonds précise entre autres que la subvention est accordée selon l'ordre d'arrivée des demandes et la Municipalité n'entend pas y déroger. De plus, par souci de justice sociale, la Municipalité n'envisage aucunement de « trier » les demandes selon leur potentiel de réduction de CO2. A ce jour, toutes les demandes annuelles peuvent être honorées, aucun tri n'est donc nécessaire. Elle estime que chaque demande, même ayant le plus faible impact écologique, doit être prise en compte. Il n'est pas envisageable de refuser une subvention sous prétexte que son impact CO2 est trop faible dans la mesure où l'ensemble de nos concitoyens contribuent à l'approvisionnement du fonds.

Projets intercommunaux

Points marquants 2024

- AIERG – Mise en service de la STAP des Tuileries et discussion avec Giez et Valeyres-sous-Montagny pour le comptage de leurs eaux usées
- ACRG – Volumes d'eau élevés consommés à la station de Bellerive
- AggloY – Planification énergétique intercommunale

Synthèse des activités

AIERG

Comité directeur

Le Comité directeur, dont fait partie la Municipale, s'est réuni à 11 reprises et a également consacré 12 autres séances au développement et au suivi des différents projets. A ces séances s'ajoutent encore les séances hebdomadaires du chantier de la nouvelle STAP auxquelles a participé un membre du Codir délégué, ainsi qu'un certain nombre d'heures consacrées à la rédaction de préavis. Le rapport de gestion 2024 de l'AIERG sera à disposition dès mi-avril.

Mise en service de la STAP des Tuileries (remplacement de la STEP)

Initialement prévue le 20 mars, mais repoussée au 4 avril pour des questions de météo, la mise en service de la nouvelle STAP des Tuileries coïncide également avec la mise hors service de la STEP intercommunale de Grandson. Les 2 BEP (bassins d'eau pluviale) ont quant à eux été opérationnels début juillet. L'inauguration de l'ouvrage s'est déroulée le 18 septembre. Les premiers mois d'exploitation ont parfois été laborieux, mais une fois les bons réglages mis en place et le personnel formé, les installations ont donné satisfaction. Quelques travaux secondaires auront encore lieu en 2025 : installation d'un système de comptage des volumes déversés au lac et rehaussement du fond du BEP 2.

L'AIERG et Grandson ont signé en septembre 2023 une convention d'exploitation de la STAP pour la période transitoire où seules les eaux usées de Grandson et ses communes conventionnées seront acheminées à la STEP d'Yverdon-les-Bains.

En parallèle de cela, plusieurs séances de travail ont eu lieu avec les communes de Giez et Valeyres-sous-Montagny afin de choisir une meilleure méthode de décomptage des eaux usées que par les équivalents habitants, nettement au désavantage des deux communes conventionnées à Grandson. Depuis fin décembre, un système par radar (vitesse et hauteur) réalise un comptage du volume d'eaux usées réellement envoyé par chaque commune à la STAP.



ACRG

Comité directeur

Le Comité directeur, dont fait partie la Municipale, s'est réuni à 5 reprises et le Conseil intercommunal à 3 reprises. Les décisions et préavis votés ont été relayés au Conseil communal durant l'année et le rapport de gestion 2024 de l'ACRG sera à disposition dès mi-avril.

Durant l'année, l'ACRG a poursuivi l'étude du projet de réservoir. Une première réunion du Comité de pilotage a eu lieu en décembre en présence des bureaux d'ingénieurs mandatés afin d'affiner le planning 2025 qui permettra d'aboutir à l'appel d'offres pour la construction du réservoir et à sa construction.

AGGLOY

Planification énergétique intercommunale

Le bureau AggloY a décidé d'intégrer un volet « Planification énergétique » à la version PA5 du plan d'agglomération, dont la finalisation est prévue pour mars 2025. Dans ce cadre, la Municipale a été invitée à rejoindre un groupe technique qui, au cours de cinq séances, a élaboré des scénarios et défini une stratégie énergétique pour l'ensemble des huit communes de l'agglomération.

Chaque commune a ensuite pu sélectionner, parmi les 13 mesures proposées, celles qu'elle envisage de mettre en œuvre à son échelle. Ces mesures seront intégrées au PA5 sous forme de fiches d'action.

Eau de boisson et défense incendie

Missions et prestations

Missions

- Assurer la fourniture en qualité et en quantité de l'eau de boisson
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau de distribution d'eau de boisson
- Surveiller et entretenir les différents ouvrages de captage et de stockage d'eau de boisson
- Garantir des conditions favorables pour la défense incendie
- Veiller à un usage conforme et économe de la ressource et aux relevés de consommation
- Coordonner les projets communaux avec les réseaux intercommunaux et les autres dicastères

Prestations

- Contrôle hebdomadaire des sources et vérification des analyses
- Intervention lors de fuites, de pannes ou tout autre incident détecté sur le réseau (24/24 et 7/7)
- Contrôle des interventions faites par les concessionnaires sur le réseau communal
- Pose et contrôle des compteurs d'eau permettant le relevé des consommations
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'eau communal
- Analyse des projets privés de construction concernant les impacts sur le réseau communal
- Détection des fuites avec des mandataires spécialisés
- Vérification des équipements pour la défense incendie avec des mandataires spécialisés

Points marquants 2024

- Réservoir des Râpes vide le 10 septembre
- Détails des fuites d'eau
- Consommation d'eau
- Accident de la conduite d'eau Sagenord à Bellerive le 7 juin

Synthèse des activités

Réservoir des Râpes vide le 10 septembre

Suite à un problème de variation de tension électrique le 10 septembre, les pompes de la station de Bellerive ont cessé de fonctionner et le réservoir des Râpes qui distribue l'eau sur les Tuileries et une partie des hauts de Grandson s'est vidé. Le problème a été rapidement résolu par le Service et le réservoir était à nouveau plein le lendemain matin.

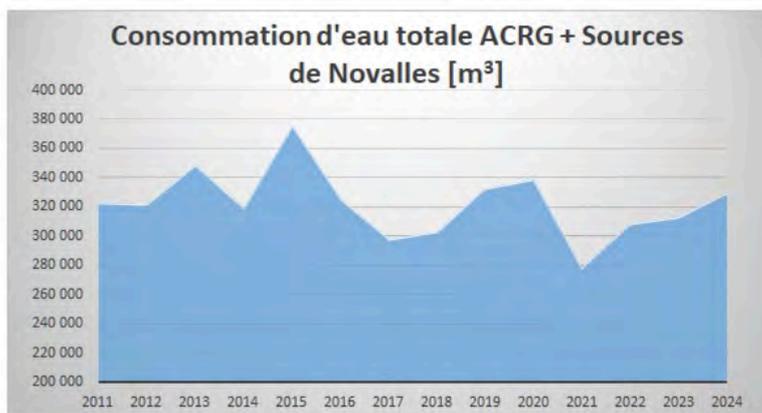
Détails des fuites d'eau

Durant l'année 2024, 15 fuites se sont produites sur le réseau communal (8 en 2023) et 22 fuites chez des privés contre 8 en 2023.

La fuite qui s'est produite à l'avenue de la Gare en avril a été particulièrement exigeante pour le Service. En effet, suite à la remise en eau de la conduite après réparation, cette même conduite a fui 660 m plus loin en direction des Tuileries.



Consommation d'eau



Accident de la conduite d'eau Sagenord à Bellerive le 7 juin

Le 7 juin, lors d'une grosse intervention d'entretien vers la station de pompage ESP de Bellerive, le service technique de Sagenord (REG) a effectué une mauvaise manipulation sur une pièce de diamètre 500 mm appelée H.

Cette pièce s'est alors déboîtée et a provoqué un énorme raz de marée. La fouille s'est remplie en un rien de temps et a donc inondé violemment toute la zone, notamment notre pompage. Le service Travaux et environnement de la Commune de Grandson a rapidement pompé l'eau qui se trouvait à quelques centimètres du tableau électrique et des trois pompes.

Aucun blessé ne fut à déplorer et les divers dégâts ont été payés par Sagenord.



Volumes d'eau élevés consommés à la station de Bellerive

Malgré les contrôles réguliers, notre fontainier constatait en avril une consommation élevée d'eau à la station de Bellerive, ce qui laissait supposer un problème de fuite sur le réseau. Une détection de fuites a été organisée en urgence sur l'ensemble du territoire communal et un certain nombre de fuites pas toujours visibles en surface ont ainsi pu être réparées vers la ferme de la Outre près de Giez, au Revelin, à la rue des Tilleuls, à la route de Lausanne et au chemin des Combes.

Eaux usées et eaux claires

Missions et prestations

Missions

- Traiter et évacuer les eaux usées et les eaux claires pour éviter tout impact environnemental néfaste
- Gérer le fonctionnement de la nouvelle STAP des Tuileries
- Gérer les différents ouvrages du réseau efficacement et dans le respect des normes
- Veiller à l'entretien, au renouvellement et à l'extension du réseau d'épuration des eaux
- Coordonner les projets communaux avec le projet de régionalisation
- Veiller à la bonne facture des travaux des mandataires spécialisés

Prestations

- Intervention lors d'alarmes sur les différentes STAP (24/24 et 7/7)
- Entretien du réseau des conduites existantes et des 23 stations de pompage/relevage
- Participation aux séances de chantier impliquant des travaux sur le réseau d'évacuation EU/EC communal
- Prise d'échantillons pour analyses par le Laboratoire cantonal
- Coordination avec l'AIERG (PGEEi)
- Garantir le traitement professionnel des eaux usées en tout temps et en toutes circonstances

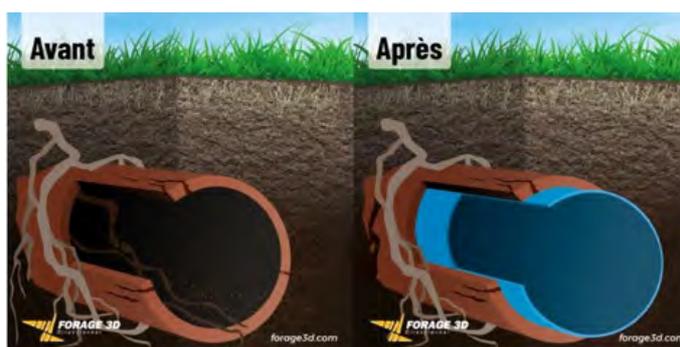
Points marquants 2024

- Préavis 681/24, Chemisage d'une conduite EU création de 180 m de séparatif
- Travaux pour le PAI
- Travaux séparatifs et changement de la conduite ESP Brinaz-Fiez-Pittet-ch. du Syndic- Froideville

Synthèse des activités

Préavis 681-24, Chemisage d'une conduite EU création de 180 m de séparatif

Suite à la connexion de Grandson à la STEP d'Yverdon-les-Bains, la priorité numéro 1 du Service est l'élimination d'un maximum d'eaux claires et parasites du réseau d'eaux usées. Connue depuis longtemps comme défectueuse, la conduite d'eaux usées qui va du ruisseau de la Merveilleuse à la STAP du Grandsonnet a fait l'objet d'une analyse puis d'une étude basée sur des comptages réalisés en juin. Ces derniers ont montré qu'il était possible de supprimer annuellement 80'000 m³ d'eau parasite du réseau et d'ainsi économiser pour environ CHF 46'000.- de traitement d'eaux usées à la STEP d'Yverdon-les-Bains. L'étude a également montré que dans ce cas, la méthode de chemisage de la conduite était plus adaptée qu'un remplacement de la conduite; le Conseil a validé cette option ainsi que les travaux. Toutefois, le préavis demandait également la construction de 180 mètres de système séparatif au bas des parcelles 826, 1289, 1990 et 2043 afin d'éliminer 5000 m³ supplémentaires d'eaux claires par le ruisseau plutôt que par le réseau d'épuration. Le ratio frs/m³ traité étant nettement moins intéressant que pour l'opération de chemisage, le Conseil communal n'a pas validé ces travaux.



Travaux pour le PAI

La crue du lac de 2021 a permis de mettre en évidence la nécessité de posséder un PAI (Plan d'alarmes et d'intervention communal) afin de coordonner les actions de protection des biens, des infrastructures et des personnes. Ce mandat, subventionné à 95% par le Canton, a été confié au bureau CSD qui a compilé toutes les données extraites du terrain par le Service. Plusieurs séances de travail ont été réalisées pour identifier les risques et prendre note des retours d'expériences. Le plan sera en mesure de décrire les actions à entreprendre en fonction des seuils atteints par le lac.

3. Validation des secteurs d'intervention

CSD INGENIEURS
INGÉNIEURS PAR NATURE

Délimitation des secteurs d'intervention

+ 6 secteurs d'intervention

- Découpage par similarités (selon CdC, objets sensibles, emplacement, et séance avec Laurent Thiémard)

+ Étendue max de la crue extrême (432.0 m) -> voie de chemin de fer

Légende

- Limites communales
- Secteurs d'étude
- Secteurs d'intervention
- Isogènes
- isogène_432m
- isogène_430.7m



Travaux séparatifs et changement de la conduite ESP Brinaz-Fiez-Pittet-ch. du Syndic- Froideville débutés le 22 avril, fin en octobre

Les travaux de l'étape 1A du préavis 665-23 ont permis de mettre 14 parcelles et 600m de route en séparatif. 300m de conduites d'eau potable ont été changées ainsi que deux bornes hydrantes.



Energies

Missions et prestations

Missions

- Assurer avec Romande Energie la fourniture d'électricité pour l'éclairage public
- Entretien du réseau d'éclairage public en collaboration avec Romande Energie
- Assurer le renouvellement et l'extension du réseau d'éclairage public
- Fournir et poser la décoration lumineuse lors des fêtes de fin d'année
- Mettre en oeuvre le Concept énergétique communal selon les opportunités
- Développer avec Romande Energie un réseau de chauffage à distance
- Veiller à ce que la fourniture de gaz par la Ville d'Yverdon-les-Bains - Energies soit réalisée

Prestations

- Détection des pannes et réparation lors de défauts mineurs
- Signalement des défauts du réseau au mandataire chargé de l'entretien
- Modernisation de l'éclairage public et mise en éclairage dynamique sur mandat
- Production d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques)
- Accompagner le développement du réseau de chauffage à distance de Romande Energie

Points marquants 2024

- Participation au projet Microgrid
- Extension du réseau de chauffage à distance
- Bilan sur les énergies
- Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable
- Amélioration de l'éclairage public

Synthèse des activités

Participation au projet Microgrid

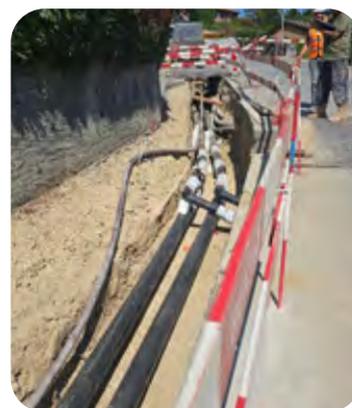
La Municipalité a profité des travaux de réfection des toitures de Borné-Nau B et C pour étudier les possibilités d'extension du Microgrid en collaboration avec Romande Energie qui en est propriétaire. Ainsi, Romande Energie a installé sur chacun des deux bâtiments 148 panneaux (2x148) pour une puissance totale de 133,2 kW.

L'installation de panneaux sur le bâtiment C (salle de gym) a été abandonnée, car l'investissement était trop important sachant que l'autoconsommation se situerait au maximum à 30% de l'énergie produite. Romande Energie installera prochainement une batterie de stockage de courant de 660 kW qui permettra de stocker et réutiliser l'énergie lors des périodes sans soleil ou lors de pic de consommation en soirée.

Extension du réseau de chauffage à distance

Les travaux ont débuté le 15 avril sur la rue du Jura et se sont terminés début novembre avec la pose des enrobés. Neuf bâtiments supplémentaires ont été raccordés, dont trois immeubles locatifs.

Le service Réseaux et énergies a profité des travaux pour changer 96 m de conduite d'eau potable sur la partie supérieure du Crêt aux Moines en accord avec les exigences du PDDE.



Bilan sur les énergies

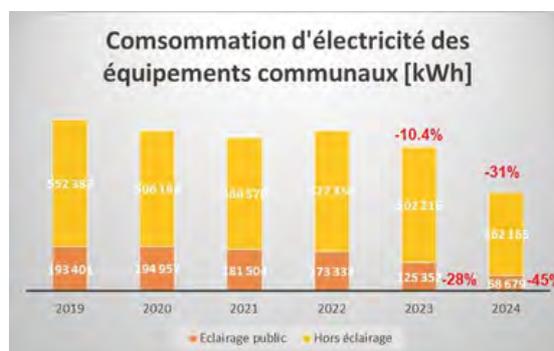
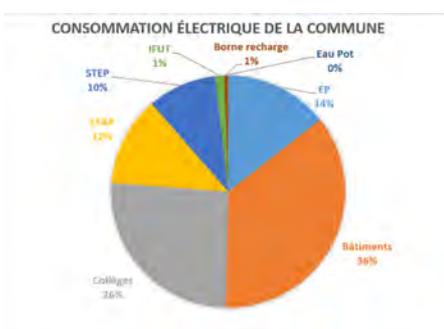
Gaz

La consommation de gaz est en diminution depuis 2021, mais montre une petite augmentation en 2024 malgré un nombre de consommateurs en constante diminution. 379 consommateurs et 35'067 kWh par consommateur.



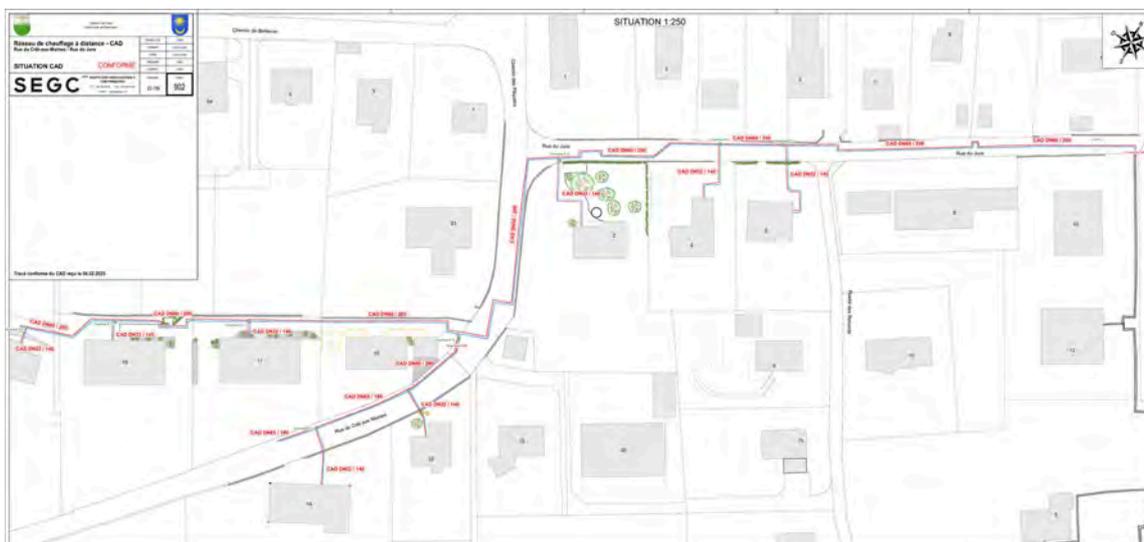
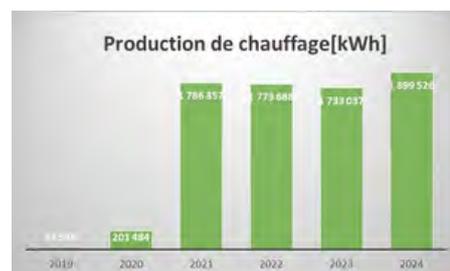
Electricité

La diminution considérable de la consommation, hors éclairage public, est majoritairement due à l'arrêt de la STEP.



Chauffage à distance

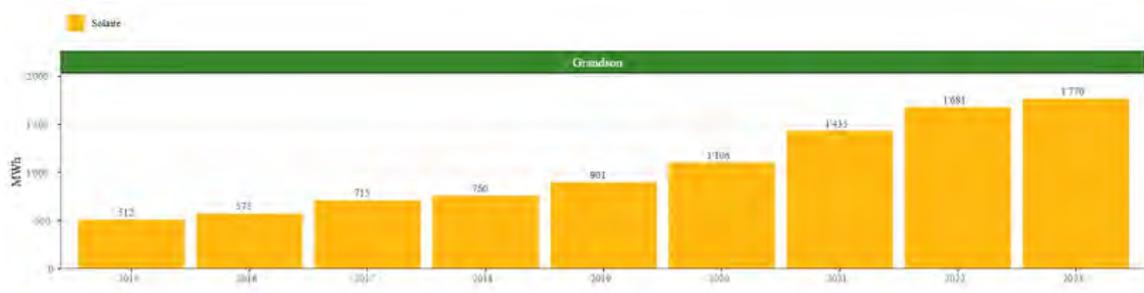
L'extension du chauffage à distance vers l'ouest a permis de raccorder huit bâtiments supplémentaires avec une mise en service en octobre. A ce jour, sept bâtiments communaux et quatorze bâtiments privés sont raccordés au CAD.



Photovoltaïque sur le territoire communal

La production du toit de la voirie est revenue à peu près à la normale après connexion de la nouvelle surface de panneaux photovoltaïques. Elle s'est élevée à 23'264 kWh pour une rétribution d'environ CHF 14'000.-.

La production photovoltaïque totale du territoire communal (privée et publique) est passée de 1,681 GWh en 2022, à 1,77 GWh en 2023, ce qui représente une augmentation de 5 %. Considérant toutefois le potentiel théorique de production PV en toiture sur l'ensemble de la commune de 13,9 GWh déterminé par l'OFEN en 2023, seul 12 % du potentiel photovoltaïque est exploité actuellement.

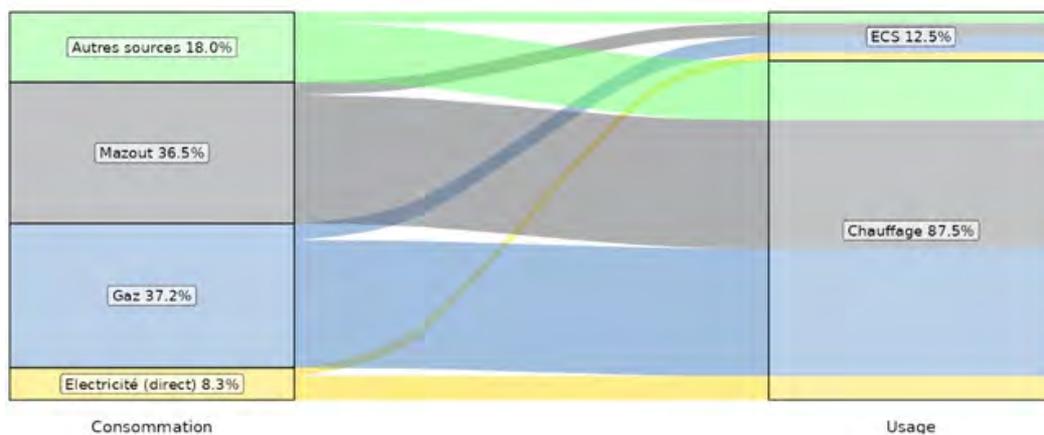


Répartition des agents énergétiques pour la production de chaleur sur le territoire communal

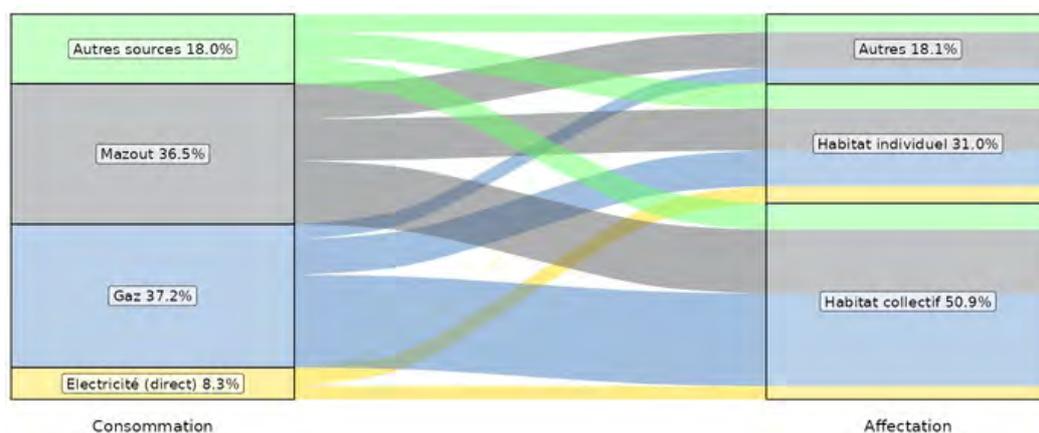
Source : Profil énergétique du Canton de Vaud, données 2022

Par rapport à 2023, le recours aux agents énergétiques renouvelables « Autres sources » incluant solaire, bois, PAC et CAD a augmenté de 30% environ.

Par usage :



Par affectation :



Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable

Le fonds a été un peu moins sollicité en 2024 qu'en 2023. La commission en charge des subventions, composée de la secrétaire technique, du chef et de la municipale du service Réseaux et énergies, a attribué des subventions ou des promesses de subventions à 39 bénéficiaires pour un montant total d'environ CHF 48'000.-. La répartition des subventions par domaine est la suivante :

Mobilité

- 22 subventions au total, dont :
 - 19 pour vélos électriques
 - 1 électrification de vélo mécanique
 - 1 remplacement de batterie usagée
 - 1 vélo mécanique

Energies renouvelables

- 23 subventions au total, dont :
 - 5 pour l'installation d'une prise de recharge pour véhicule électrique
 - 2 pour un CECB+, certificat énergétique cantonal des bâtiments
 - 6 pour le remplacement d'un chauffage énergie fossile par énergie renouvelable
 - 5 pour l'achat d'une batterie de stockage du courant photovoltaïque
 - 4 pour le remplacement d'appareils électroménagers
 - 1 pour le remplacement d'un chauffe-eau fossile ou électrique par énergie renouvelable ou PAC

Nature

- 1 unique subvention pour le remplacement d'une haie de thuya/laurelle par une espèce indigène.

Bilan des actions

Le tableau de suivi a permis de préciser que l'ensemble des mesures mises en place suite à l'attribution des subventions 2024 engendrera une économie annuelle de 81,16 tonnes de CO₂, majoritairement par le remplacement des chauffages à énergie fossile.



Amélioration de l'éclairage public

Modification de 82 luminaires en LED

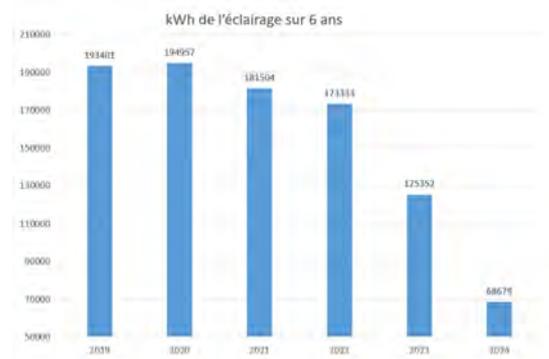
Ces luminaires ont été également pourvus d'un détecteur dynamique SensyCity ainsi que 32 luminaires qui étaient déjà en LED. Les 243 détecteurs de la commune ont été intégrés sur les trois alimentations équipées de la télégestion. Deux modes ont été programmés, soit un abaissement à 20% avec détection à 50%, ou extinction avec détection à 50% de 20h à 5h.

A fin 2024, les chemins et rues suivants sont programmés avec une extinction : ch. de Bellerive, ch. du Lac, ch. de Froideville, ch. des Sources, ch. de Fiez-Pittet, ch. de la Baumaz, ch. du Coteau et ch. du Pécos, rue du Collège, rue de l'Industrie, rue des Oiseaux, rue des Vergers et rue Es Prises. L'avenue de la Gare est programmée avec un abaissement.

Bilan des abaissements

La consommation globale de l'éclairage a diminué de 45% entre 2023 et 2024.

bilan éclairage public



Bâtiments et gérances



Préambule municipal

2024, le retour de la stabilité ?

Les quatre premiers mois de l'année se sont inscrits dans un contexte de gestion des dossiers prioritaires, à l'image du deuxième semestre 2023, dans l'attente de pouvoir à nouveau fonctionner à plein régime.

Par la suite, avec l'engagement d'une cheffe de service à 80% au 1er mai et celui d'un chef de service adjoint à 100% au 1er juin, le Service a retrouvé à la fois un effectif suffisant et également les compétences nécessaires lui permettant de gérer l'entier des tâches administratives et de l'encadrement du personnel ainsi que le suivi des chantiers en cours et des travaux d'entretien aux bâtiments.

Malheureusement, le répit fut de courte durée car, dès l'arrivée de l'automne, le départ d'un concierge suivi de près par l'absence de longue durée de la secrétaire pour des raisons médicales ont à nouveau chamboulé l'organisation du service. Une nouvelle répartition des tâches de conciergerie a dû être mise en place tandis que la cheffe de service et son adjoint prenaient à leur charge le surplus de travail du secrétariat. Un nouveau concierge ayant pris ses fonctions en décembre et une solution à moyen terme étant trouvée dès début 2025 afin de compenser l'absence de la secrétaire, la situation semble enfin revenir à l'équilibre.

Il est à relever que chaque employé a pris à cœur de faire en sorte que toutes les tâches soient correctement effectuées afin que les usagers n'aient pas à pâtir de la situation. La Municipalité a bien conscience de leur dévouement et leur en est très reconnaissante.

Concernant les travaux sur les bâtiments, le point le plus marquant a été le remplacement des toitures du collège de Borné-Nau B et de la salle de gym de Borné-Nau C, incluant la pose d'une installation photovoltaïque sur le bâtiment B. Ce chantier conséquent était particulièrement délicat à gérer car il était impératif de le réaliser durant les vacances scolaires, ce qui impliquait une organisation sans faille, des entreprises qui respectent les délais imposés, acceptent de travailler durant la pause estivale et un soupçon de chance avec une météo favorable. Tout s'est bien déroulé !

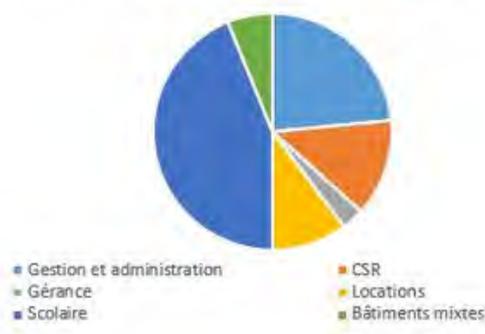
Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère Bâtiments et gérances est composé de 10 personnes :

- Une cheffe de service à 80%
- Un chef de service adjoint à 100%
- Une secrétaire administrative à 100% (dont CSR-BN à 30%)
- Quatre concierges à 100% (bâtiments scolaires)
- Deux concierges polyvalents à 100% (gérances, Temple, Chapelle, Hôtel de Ville, refuge, salle des Quais et CSR-BN)
- Un apprenti de 2ème année agent d'exploitation CFC « bâtiment » (1 jour de cours)

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel communal.

Répartition de l'effectif par secteur d'activité



L'année 2024 est placée sous le signe du changement pour le Service des Bâtiments et gérances. L'objectif premier est de gagner en sérénité au sein de l'équipe, ce qui engendre malheureusement le licenciement d'un collaborateur, remercié au 30 septembre 2024.

La cheffe de service et le chef de service adjoint, nouvellement engagés, prennent leurs fonctions les 1er mai et 1er juin 2024. Le service et la répartition des bâtiments par collaborateur sont quelque peu réorganisés, afin de gagner en efficacité et de pallier le manque de ressources, engendré par la fin d'activité susmentionnée, mais également conséquence de l'accroissement du parc immobilier (CSR-BN, BND, etc.) vécu ces dernières années.

Un stagiaire bénéficiant du Programme d'emploi temporaire (PET) du service de l'emploi rejoint le Service au printemps, pour une période de trois mois. Le stage donnant satisfaction aux deux parties, la mesure est reconduite pour une période de trois mois et débouche sur un poste temporaire de six mois, le temps pour la direction du service de terminer son analyse sur l'organisation et les ressources à mettre en place pour atteindre ses missions.

En juillet 2024, l'apprenti Agent d'exploitation (AFP) a réussi avec succès ses examens. Il est engagé pour une période de six mois, afin d'apporter un soutien supplémentaire au Service, qui n'a pas pu recruter d'apprenti pour la rentrée 2024/2025.

En décembre 2024, un nouveau collaborateur agent d'exploitation avec CFC rejoint le Service pour travailler majoritairement sur les bâtiments scolaires.

Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observations

Observation 5.1 : L'étude demandée par le Conseil communal quant à l'état des bâtiments et leur assainissement (postulat « Pour l'étude de l'état des bâtiments propriétés de la commune de Grandson » de décembre 2022) n'a pas pu démarrer en 2023. La CoGes relève son importance et encourage le dicastère, dès que les nouvelles ressources seront en place, à mettre en œuvre cette étude.

La Municipalité est très consciente de l'importance de cette étude et ce dossier fait partie des priorités des nouvelles ressources en place dans le service.

Durant l'année 2024, le Service a analysé le parc immobilier afin de prioriser les bâtiments pour lesquels l'étude doit être réalisée rapidement – en fonction des préavis identifiés et des travaux envisagés.

Après avoir décidé du mode opératoire, à savoir une étude effectuée par un prestataire unique spécialisé dans la réalisation et la direction de travaux, qui réalise à l'aide de l'outil EpiQr une étude systémique, une phase pilote a pu être démarrée en novembre 2024, pour trois bâtiments :

- Rue des Colombaires 1 (immeuble locatif, 4 appartements)
- Jura B (Collège du cycle primaire)
- Es Pierres 1 (Unité d'Accueil pour Ecoliers)

Le résultat de ces études doit être présenté au Service au début de l'année 2025. Cette phase pilote permettra d'évaluer la qualité et quantité des données obtenues au moyen du logiciel EpiQr. Ces dernières serviront d'outil de vision globale de l'état du parc, avec comme objectif d'utiliser cet outil comme aide à la décision dans les investissements à effectuer sur le patrimoine de la Commune. Si la phase pilote n'est pas concluante, des ajustements et une requalification des données utiles seront entrepris.

Observation 5.2 : A ce jour, aucune enquête de satisfaction du personnel n'a été conduite au sein de ce dicastère. Afin d'avoir une connaissance de l'état d'esprit du personnel, la CoGes recommande d'en déployer périodiquement dans l'ensemble des dicastères.

Tel que déjà répondu à l'observation 1.4, la Municipalité évaluera la pertinence de conduire une enquête de satisfaction.

Bâtiments - mixtes et scolaires

Missions et prestations

Missions

Le Service des Bâtiments et gérances est responsable de la gestion du patrimoine bâti administratif, mixte et scolaire, qui comprend des bâtiments tels que le Centre sportif régional, les Cloîtres, l'Hôtel de Ville, le bâtiment multiusages Borné-Nau D et le Temple ainsi que les écoles (Borné-Nau B et C, Jura A et B et le collège des Tuileries). Le nettoyage, l'entretien, la gestion, le développement et la valorisation de ces bâtiments font partie intégrante des missions du Service.

- Entretien, nettoyage et gestion de la salle des Quais
- Organisation, gestion et attribution des accès aux bâtiments et locaux communaux
- Gestion des baux, des contrats et locations des appartements et biens communaux (parking Jean-Lecomte)
- Entretien, nettoyage et gestion du patrimoine immobilier communal
- Développement, valorisation et maintien en état des bâtiments

Prestations

- Gérer et organiser les travaux de nettoyage
- S'occuper de la maintenance technique des installations
- Conduire les divers travaux, avec l'aide d'un bureau d'accompagnement au Maître d'ouvrage en fonction de l'envergure du chantier
- Gérer les plans et l'attribution des divers locaux
- Gérer les systèmes d'accès
- Service de piquet dès 17h00 et les week-ends
- Service de nettoyage, d'intervention et dépannage dans les biens immobiliers communaux
- Entretien extérieur des bâtiments communaux (tonte et taille des arbustes)
- Réception, assistance et encadrement des clients à la salle des Quais et au refuge
- Collaboration avec les utilisateurs des édifices et locaux mis à disposition
- Mise à jour ou en conformité des installations et constructions
- Encadrement et assistance de formation pour personnes en réinsertion professionnelle (PET, Repuis)
- Prestations de conciergerie pour les bâtiments scolaires et publics
- Gestion des badges (334 accès et 729 usagers communaux, EPS, ASIGE, FAdEGE, CSR-BN)

Points marquants en 2024

- Etude du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville par divers mandataires
- Réfection des toitures des bâtiments Borné-Nau B et C avec installation de panneaux solaires
- Avant-projet de réfection de la cour d'école du Jura par un architecte-paysagiste
- Etude de l'état des bâtiments communaux menée sur Jura B

Synthèse des activités

Etude du projet de rénovation de l'Hôtel de Ville

Un projet de rénovation de l'Hôtel de Ville étant depuis quelque temps en attente au sein du Service, l'automne 2024 a été l'occasion pour divers mandataires de se pencher sur son état et sur le projet envisagé, dans l'optique de déposer idéalement en 2025 un préavis pour la rénovation de l'entier du bâtiment.

Réfection des toitures des bâtiments Borné-Nau B et C

Le préavis 654/22 a été entièrement exécuté durant les vacances scolaires 2024. Véritable challenge en termes de délais, ce chantier d'envergure prévoyait les réfections des toitures inclinées des bâtiments B et C, qui présentaient des perforations du placage induisant des fuites d'eau régulières. Les travaux ont permis de gagner significativement en efficacité énergétique et le projet a pu bénéficier des subventions prévues dans le cadre du Programme Bâtiments, qui doivent être versées en 2025. Le Service a, en collaboration avec le Service Réseaux et énergies, profité des installations de chantier pour faire installer des panneaux solaires en toiture sur le bâtiment B, ainsi que sur le bâtiment multiusages.



Avant-projet de réfection de la cour d'école du Jura

A l'origine pensée pour des élèves du cycle secondaire, la cour d'école du Jura est aujourd'hui à disposition d'élèves du cycle primaire. Avec des surfaces principalement minérales et une distribution des espaces à repenser, le Service a mandaté un architecte paysagiste pour un avant-projet de réfection de cette cour. Le résultat de cet avant-projet fait partie intégrante de la réfection globale pour le collège du Jura, projet de longue haleine découlant de la réaffectation des classes du secondaire au primaire.

Etude de l'état des bâtiments communaux menée sur Jura B

Le préavis 667/23 prévoit de mener une étude globale de l'état des bâtiments communaux, pour obtenir une vision d'ensemble et pouvoir effectuer une planification financière en conséquence.

Le bâtiment Jura B a été sélectionné pour être étudié en priorité, afin d'estimer son état général, les installations CVSE (chauffage/ventilation/sanitaires/électricité) ayant montré quelques signes de fatigue en 2024. Du surcroît et suite au nouvel usage du bâtiment, maintenant utilisé par des élèves du cycle primaire, des salles spéciales ne sont plus exploitées et doivent trouver un nouvel usage. Les résultats de l'étude, présentés au service en 2025, seront utiles à la planification financière y relative.

Gérances

Missions et prestations

Missions

Le Service des Bâtiments et gérances assure le rôle de bailleur pour les bâtiments et locaux commerciaux loués par la Commune à des tiers, à l'exception des terrains agricoles et viticoles (bail à ferme et à vigne), qui sont gérés par le Service de l'Urbanisme.

- Tâches de gérance immobilière des 40 appartements communaux
- Création des annonces immobilières, gestion des rendez-vous et visites des potentiels locataires du bien à louer
- Etude des différents dossiers remis par les candidats et sélection du futur locataire
- Rédaction des contrats de bail et établissement des états des lieux d'entrée
- Perception, révision et calcul des loyers et des charges
- Gestion des impayés (relances et conduite des éventuelles procédures de recouvrement)
- Gestion des sinistres (déclaration auprès de l'assureur, résolution des sinistres)
- Gestion des réparations effectuées par le personnel du service avec, le cas échéant, l'éventuelle intervention d'entreprises spécialisées
- Gestion des formalités de fin de contrat (résiliation, état des lieux de sortie, restitution de la caution)
- Service de piquet dès 17h00, 7 jours sur 7

Prestations

- Assistance aux locataires et utilisateurs des bâtiments, appartements et locaux mis à disposition
- Gérer tous les baux communaux (38 appartements et 7 locaux commerciaux, ainsi que les parkings et les édicules et locaux mis à disposition), en tant que bailleur ou, le cas échéant, locataire
- Mettre en location les biens immobiliers propriétés de la Commune (appartements, surfaces commerciales, places de parc). Etude des dossiers, établissement des contrats, état des lieux et suivi du cycle du locataire, jusqu'à la sortie
- Rédiger les éventuelles conventions d'usage et autres documents en relation avec le droit du bail
- Représenter, le cas échéant, le bailleur à la Commission de conciliation et au Tribunal des baux
- Percevoir, réviser et calculer les loyers et charges, y.c. pour les baux soumis à l'indexation
- Suivre, en collaboration avec le Service des Finances, les impayés (relances et conduites des éventuelles procédures de recouvrement)
- Effectuer, en collaboration avec le Service des Finances, les décomptes de chauffage
- Nettoyer ou faire nettoyer les locaux communs des bâtiments locatifs
- Gérer les travaux et les rénovations lors de changements de locataires
- Gérer les sinistres
- Assurer un service de piquet dès 17h00 et les week-ends

Points marquants en 2024

- Etude de l'état des bâtiments communaux menée pour le bâtiment Colombaires 1
- Remplacement des portes d'entrée des immeubles Colombaires 21 et 23
- Peinture des parties communes de l'immeuble Colombaires 21 et 23
- Transfert de propriété du parking Jean-Lecomte
- Jean-Lecomte 1, nouveau bail suite à la libération du local par la bibliothèque

Synthèse des activités

Colombaires 1

Le préavis 667/23 prévoit de mener une étude globale de l'état des bâtiments communaux, pour obtenir une vision d'ensemble et pouvoir effectuer une planification financière en conséquence.

Le bâtiment Colombaires 1 a été sélectionné pour être étudié en priorité, afin d'estimer les travaux à entreprendre sur ce bâtiment et, implicitement, de clore le préavis 652/22 (crédit cadre des bâtiments communaux), des travaux prévus sur ce bâtiment dans le cadre du préavis n'ayant pas encore pu être effectués. Le résultat des études sera communiqué au Service en janvier 2025, qui utilisera ces éléments pour évaluer la pertinence des travaux prévus en 2022, n'ayant peut-être plus de raison d'être.

Colombaires 21 et 23

Afin de renforcer la sécurité et de mieux isoler les locaux communs, les portes d'entrée des bâtiments Colombaires 21 et 23 ont été remplacées. De plus et afin de rafraîchir les parties communes de ces immeubles, des travaux de peinture ont été effectués.



Transfert de propriété du parking Jean-Lecomte

En 2024, la vente du parking Jean-Lecomte – dont la réalisation résultait d'un partenariat public-privé dans le cadre du PR 551/14 – est arrivée à son terme. Le transfert de propriété a donc pu être concrétisé via acte notarié.

Jean-Lecomte 1, nouveau bail

La bibliothèque du collège du Jura regroupant les activités de bibliothèque scolaire et publique, les locaux de la Rue Jean-Lecomte 1 ont été libérés. En 2024, un contrat de bail a été conclu avec l'Atelier du Piaf, qui y a installé un espace culturel destiné aux livres d'artistes.

Locations

Missions et prestations

Missions

Le Service des Bâtiments et gérances est responsable de la location et mise à disposition des salles communales. Le nettoyage, l'entretien, la gestion et la commercialisation des salles à louer font partie intégrante des missions du Service.

- Location des salles communales
- Nettoyage des salles communales
- Gestion de la clientèle

Prestations

- Gérer toutes les demandes de location pour les bâtiments suivants : salle des Quais, refuge, caveau des vigneron, aula du collège du Jura, salles de sport Jura B et Borné-Nau C, salle des Cloîtres, salle du Conseil et abri PCi
- Suivre les dossiers de location, de la demande de location à la facturation finale
- Gérer les locations pour le Centre sportif régional de Borné-Nau, via un contrat de mandat et effectuer le suivi global des locations, de la demande à la facturation finale
- Mettre à disposition les salles dans les règles de l'art (nettoyage, entretien des installations techniques, état des lieux ; etc.)
- Gérer les sinistres
- Gérer les travaux et l'entretien des salles en location
- Assurer un service de piquet dès 17h00 et les week-ends

Points marquants en 2024

- Renouvellement de la sonorisation et des lumières pour la salle des Quais
- Hausse significative des locations de la salle des Quais

Synthèse des activités

Salle des Quais

En 2024, la salle des Quais a vu les événements s'enchaîner, avec une moyenne de douze locations par mois. Le lieu est notamment reconnu pour accueillir des conférences et séminaires et le Canton, notamment, est un usager régulier de la salle. En 2024, des travaux de mise à niveau de la sonorisation et de l'éclairage ont été effectués, afin de répondre aux exigences techniques en constante évolution.

En 2024, la salle des Quais a accueilli près de 100 événements, pour des rentrées financières de CHF 98'020.-.

Refuge

Le refuge de Tête Noire est toujours très apprécié et est loué régulièrement (en moyenne trois fois par semaine d'avril à octobre), tant par les Grandsonnois que par des personnes de l'extérieur. De légers travaux d'entretien ont été entrepris en 2024, avec notamment la réfection d'une poutre et d'un chéneau, ainsi que le remplacement du lave-vaisselle.

En 2024, le refuge a été loué 107 fois, pour des rentrées financières de CHF 18'400.-.

Ecoles et sécurité



Préambule municipal

Les différents projets scolaires des écoles à Grandson et dans l'arrondissement scolaire vont de l'avant. L'ASIGE a résilié le bail des deux salles de travaux manuels de Jura B au 31.12.2023. Quant au projet de campus scolaire et sportif à Champagne, les oppositions vont être levées au début de l'année 2025 et le permis de construire entrera en force aussitôt. La mise en service de ces infrastructures se voit donc aussi reportée au plus tard à la rentrée scolaire 2028.

Pour la PC, il est à noter une baisse de 10% de l'effectif et relevons l'inauguration de la nouvelle base opérationnelle à Orbe. L'année 2024 a également été marquée par la finalisation des PRU (points de rencontre d'urgence).

La bibliothèque enregistre une hausse des prêts de 17%.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère est composé de 4 personnes :

- Un responsable assistant de sécurité publique (ASP) à 100%
- Une assistante de sécurité publique (ASP) à 50%
- Un bibliothécaire documentaliste responsable à 94% (90% scolaire, 4% publique)
- Une agente en information documentaire à 72% (60% scolaire, 12% publique)

Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observations

Observation 6.1 : Le développement et la mise en place de la (des) réponse(s) à la motion Troillet du conseil communal du 3 mars 2022 sont en cours. La CoGes, elle, recommande à la Municipalité l'établissement d'un planning et le suivi quant à sa mise en œuvre.

La Municipalité prend note de l'observation et tient à relever qu'elle n'a qu'une emprise limitée pour infléchir sur le planning des études d'AggloY dont ce dossier dépend. Cependant, la Police administrative a déjà entrepris diverses actions (signalétique, sensibilisation, etc.) qui toucheront tout le périmètre relevé dans cette motion, et ceci avant l'été 2024.

Observation 6.2 : La CoGes relève la qualité du travail des patrouilleurs scolaires. Ceux-ci n'ayant pas autorité quant aux « parcages minute » en vue de la dépose des enfants par les parents devant les écoles, elle recommande d'étudier à nouveau les possibilités de prévention via les assistants de sécurité publique et de réinterroger le développement des Pédibus (ou vélobus).

La Municipalité prend note de l'observation et étudiera les différentes possibilités et actions à mettre en place afin de maintenir la sécurité aux abords des écoles. Elle relève, toutefois, que le problème récurrent n'est pas le déplacement des élèves mais bien les véhicules privés qui déposent et prennent en charge les enfants.

Service de défense incendie et de secours

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 1er échelon
- Défense incendie et de secours

Prestations

- Assurer la défense incendie et le secours, conformément à la Loi sur le service de défense contre l'incendie et de secours (LSDIS)
- Sauvetage de personnes et animaux
- Lutte contre les inondations
- Interventions techniques diverses
- Veiller à la bonne application des normes de constructions destinées à prévenir les dangers d'incendie dans les bâtiments publics et scolaires

Points marquants en 2024

- Première année d'activités pour les JSP, Jeunes Sapeurs-Pompiers régionaux du Nord vaudois
- Concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers à Yverdon-les-Bains

Synthèse des activités

SDIS régional du Nord vaudois

Le Comité directeur (CODIR) du SDIS régional du Nord vaudois se réunit en moyenne une fois par mois à la caserne d'Yverdon-les-Bains.

Le Conseil intercommunal a siégé le 23 mai 2024 à Pomy et le 19 septembre 2024 à Montagny-près-Yverdon. Le rapport du SDIS a eu lieu le 8 février 2024 à Grandson, à la Salle des Quais.

A relever également le Concours de la Fédération vaudoise des sapeurs-pompiers (FVSP) à Yverdon-les-Bains le samedi 27 avril 2024 qui a remporté un franc succès.



© FVSP

Sur le plan opérationnel, le nombre général d'interventions a été relativement stable (+1% pour le SDIS, avec 621 interventions, comparé à 615 en 2023) avec une stabilité aussi des heures d'intervention (-1.5% pour 10'180 heures, comparé à 10'332 en 2023). Il n'y a pas vraiment eu d'événements multiples de grande importance.

Site DPS de Grandson (C1)

L'effectif du DPS Grandson au 31 décembre 2024 est de 33 personnes, soit une de moins que l'année précédente, soit trois de plus que le standard recommandé par l'ECA pour un DPS de type "C", comme celui de Grandson. Il est composé de 4 officiers, 10 sous-officiers, 17 sapeurs et 2 recrues de 1ère année.

Dans la caserne de Grandson, située à Borné-Nau, sont stationnés 6 véhicules (4 lourds + 2 légers) et 7 remorques.

En 2024, il y a eu au total 44 interventions pour le site DPS C1 (diminution de 29% par rapport à 2023) dont 15 où il est intervenu seul.



La répartition des alarmes s'est faite de la manière suivante :

- 12 incendies (2 feux d'appartement, 2 feux de cheminée, 2 feux de véhicule, 2 feux de végétation, 3 feux de bâtiment, 1 feu de déchetterie) dont 4 à Grandson
- 5 pollutions, dont 4 à Grandson
- 9 alarmes automatiques, dont 3 à Grandson
- 3 inondations, dont 1 à Grandson
- 10 interventions techniques (prévention, chute de matériaux) dont 4 à Grandson
- 4 sauvetages dont 2 à Grandson
- 1 chimique

Recrutement

En fin d'année 2024, six personnes se sont présentées à la caserne de Grandson pour la séance d'information organisée dans le cadre du recrutement cantonal. Trois ont été retenues pour effectuer les tests de sélections et deux les ont passés avec succès.

Téléthon

La journée du Téléthon qui, pour Grandson, s'est déroulée sur la place du Château le 7 décembre 2024, a été un succès bien que moins rentable que les années précédentes.

Les pompiers de Grandson ont récolté un montant de CHF 3'156.-. A l'occasion du Téléthon, ils ont reçu le soutien de l'ASPO (Amicale des Sapeurs-pompiers d'Othon) qui a préparé 80 litres de soupe aux pois, servie sur la place du Château ainsi qu'à la Maison des Terroirs. Au niveau du SDIS, le montant total s'est élevé à CHF 32'969.-.



Police

Missions et prestations

Missions

- Ordre et tranquillité publique
- Lien avec la gendarmerie
- Gestion du cimetière
- Gestion des manifestations
- Gestion des macarons
- Gestion des objets trouvés/perdus
- Gestion des contraventions (suivi)
- Auditions diverses
- Établissements publics (LADB)
- Exécutions forcées d'expulsion
- Prévention (BPA)

Prestations

- Contrôle du stationnement
- Inforadar
- Naturalisations
- Manifestations
- Signalisation
- Contrat de prestations (4 communes)
- Notifications
- Patrouilles générales
- Inhumations (cérémonies, tombes, columbarium)
- Contrôle LADB et application des directives fédérales (OIP indication des prix)

Points marquants en 2024

- Rencontre mensuelle avec le chef de poste de Gendarmerie
- Renouvellement des "Bûches de Noël"
- Contrôles radar officiels (Police cantonale) à la rue Basse
- Mis en place d'une caméra mobile pour le comptage routier

Synthèse des activités

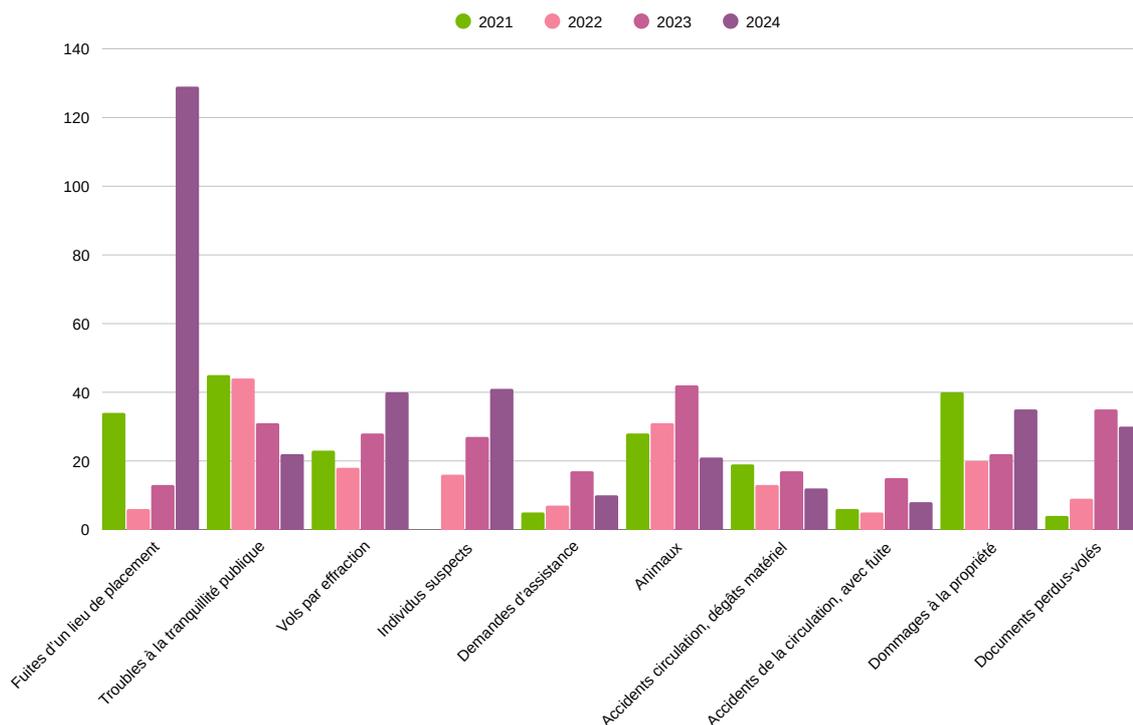
Police cantonale

L'organisation du poste de gendarmerie a évolué au cours de l'année 2024 : le chef de poste est l'adjudant Sébastien Wirz succédant à l'adjudant Christian Agassis et c'est l'adjudant Marc Zbinden qui a succédé au sergent Jacques André Helfer au poste de responsable de la police de proximité.

Une rencontre entre le chef du poste et le délégué municipal a lieu mensuellement. En cas de besoins, les rencontres ont lieu à des intervalles plus rapprochés. Lors de ces rencontres, il est discuté des diverses actions de la gendarmerie entreprises sur le territoire communal et tous les événements (délinquants, effractions, accidents, disparitions, arrestations, etc.) sont détaillés un à un.

Le nombre d'événements par rapport à l'année précédente est passé de 629 à 789 en 2024. Ceci ne signifie nullement que la situation s'est péjorée, mais que certaines interventions dans un domaine spécifique ont augmenté. C'est le cas des fuites d'un lieu de placement comme le foyer Pôle Nord et la fondation Bartimée (13 en 2023, 129 en 2024). Le graphique suivant illustre bien les différents secteurs de variation.

Comparaisons des événements par rapport aux années précédentes :



Les contrôles officiels avec le "vrai" radar ont commencé à la rue Basse. En 2024, il y a eu 5 contrôles avec 3'047 véhicules contrôlés pour 59 dénonciations, ce qui représente un taux d'infraction de près de 1,94 %.

Police administrative

Les activités des ASP dans les autres communes, au terme de cette année, présentent un total de 104 heures de présence (- 22) :

- 45 heures pour Montagny-près-Yverdon (- 4)
- 25 heures pour Valeyres-sous-Montagny (- 14 heures)
- 3 heures pour Fontaines-sur-Grandson (+ 3)
- 31 heures pour Concise (- 7)

En 2024, la police administrative a placé le radar didactique (inforadar) à trois endroits différents dans la commune, pour une dizaine de jours consécutifs. Un défaut technique de l'appareil est à l'origine de l'abaissement de sa présence en ville.

Pour les contrôles de stationnements, ce sont 1'114 contraventions (contre 1'296 en 2023) qui ont été posées.

Quant aux ordonnances pénales, qui englobent les infractions aux divers règlements communaux, il y en a eu 155.

399 contraventions sont parties en rappels et 174 de ces dernières ont été converties en ordonnances pénales et 59 sommations de payer avant poursuites. Précisons qu'avec le nouveau système de gestion des amendes d'ordre, il est possible d'identifier les détenteurs étrangers. Ce qui veut dire qu'il est possible de faire le suivi comme pour les confédérés. La police administrative a identifié 110 véhicules étrangers dont 77 contraventions payées, 11 poursuites et 22 sans suite de procédure (personne inconnue à l'adresse obtenue par la France).

En 2024, il a été enregistré 29 inhumations, soit en tombe à la ligne, en tombe cinéraire, au Columbarium ou au Jardin du Souvenir, ce qui représente environ 30% de moins que l'année précédente.

64 dossiers de manifestations ont été traités, ce qui représente une augmentation de cinq dossiers par rapport à 2023.

Avec l'arrivée du nouveau système de gestion des amendes d'ordre et des dénonciations aux règlements de la commune, il n'y a pas eu de dossier à traiter en Commission de police. En effet, avec les moyens de preuves (photos systématiques) les oppositions n'étaient pas recevables.

180 macarons de stationnement dans les différentes zones ont été délivrés pour une durée de 6 mois ou de 12 mois. La baisse d'environ 10% est due principalement aux travaux de la place du Château. En effet, certains pendulaires ont choisi l'option de ne pas le renouveler au vu de la plus grande difficulté à trouver une place de parc en journée.

542 actes de poursuites reçus en vue de notification au lieu des 371 en 2023.

Les objets trouvés restent stables avec 54 pour 2024 contre 55 objets trouvés en 2023. 11 vélos récupérés, aucune voiture abandonnée sur la voie publique.

Patrouilleurs scolaires

Le secteur de la police administrative gère également plus d'une dizaine de patrouilleurs scolaires aux abords des écoles du territoire communal. A noter que l'ASIGE a aussi engagé des patrouilleurs/surveillants destinés à se déplacer, selon les besoins, sur les différentes communes de l'association.



Protection civile et militaire PCi

Missions et prestations

Missions

- Protection de la population au 2ème échelon
- Appuyer les organes de conduite et les autres organisations partenaires
- Assistance à la population en cas d'événements dommageables ou de catastrophes
- Protéger les biens culturels
- Effectuer des travaux de remise en état

Prestations

- Sauvetage de personnes
- Gestion de trafic routier
- Gestion d'un état-major
- Radioprotection
- Transmissions
- Vérification de l'état des abris privés
- Interventions en faveur de la collectivité

Points marquants en 2024

- Interventions en faveur de la collectivité
- Interventions en situation d'urgence

Synthèse des activités

Au 31 décembre 2024, l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) est constituée de 73 communes comptant 95'950 habitants.

Le Comité directeur (CODIR) de l'ORPC Jura-Nord vaudois s'est réuni à huit reprises durant l'année 2024.

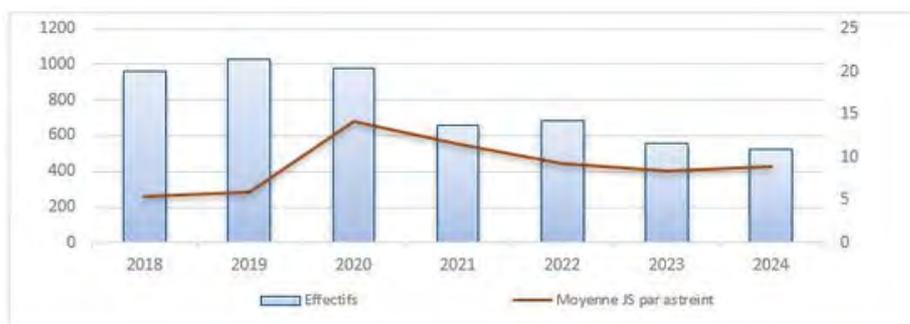
En parallèle le Comité de pilotage de la future base opérationnelle à Orbe s'est également réuni quatre fois. Les nouveaux locaux ont été inaugurés le 6 juin 2024.

Le Conseil intercommunal de l'ORPC Jura-Nord vaudois s'est réuni à deux reprises, soit le 16 mai 2024 à Treycovagnes et le 10 septembre 2024 à Champvent. Le rapport de bataillon a eu lieu à Romainmôtier le 25 avril 2024.

Effectif global :

Avec la réduction d'environ 10% des effectifs de milice, le bataillon s'est composé en 4 compagnies d'environ 130 astreints et d'un EM de 12 officiers, pour un effectif théorique de 619 femmes et hommes.

Au 31 décembre 2024, l'effectif est de 525 astreints, 65 d'entre eux seront libérés au 01.01.2025, réduisant encore un peu l'effectif.



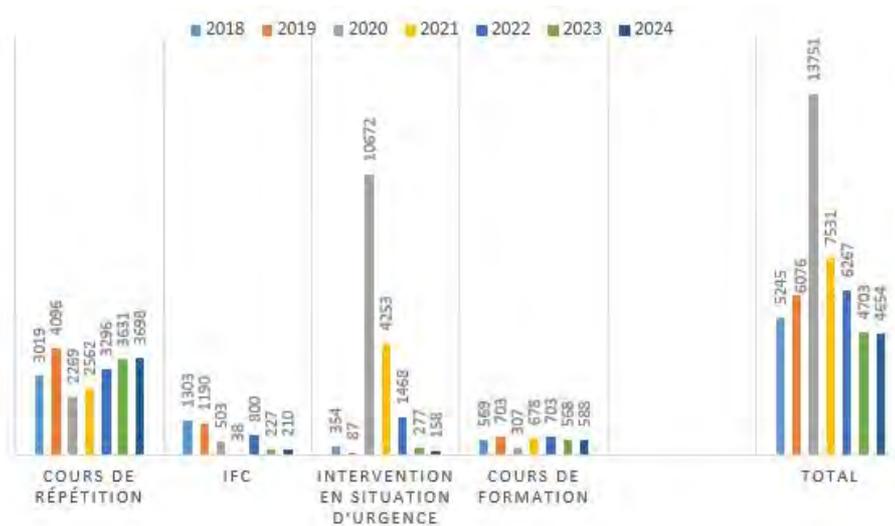
Interventions en faveur de la collectivité :

- La bonne résolution, Yverdon-les-Bains, le 14 janvier (25 miliciens, 25 jours de service)
- Passeport vacances, Orbe, du 1 au 5 juillet (7 miliciens, 38 jours de service)
- SlowUp Vallée de Joux, du 04 au 08 juillet (26 miliciens, 78 jours de service)
- Fête nationale, Yverdon-les-Bains, du 01 au 02 août (15 astreints, 30 jours de service)
- Semi-Marathon des côtes de l'Orbe, 07 septembre (11 astreints, 11 jours de service)
- Triathlon, Yverdon-les-Bains, le 08 septembre (28 miliciens, 28 jours de service)

Interventions en situation d'urgence :

- Musée du Fer, Vallorbe, 15 au 22 janvier (8 miliciens, 40 jours de service)
- Soutien logistique au SDISPO, Orbe, le 26 juin, (3 miliciens, 3 jours de service)
- INOPIA (Pénurie), District Jura-Nord vaudois, 20 septembre (3 miliciens, 3 jours de service)
- INOPIA (Pénurie), District Jura-Nord vaudois, 07 au 11 octobre (14 miliciens, 74 jours de service)
- Battue en soutien de la police cantonale, Concise, 2 au 22 octobre (25 miliciens, 31 jours de service)

Jours de service



Le district JNV et ses 73 communes



Ecoles

Missions et prestations

Missions

- Les différentes missions liées à l'école obligatoire ont été déléguées à l'ASIGE (Association scolaire intercommunale de Grandson et environs)
- Le dicastère accompagne l'ASIGE afin de créer de bonnes conditions d'apprentissage, l'instauration d'un bon climat éducatif et le développement d'un environnement adéquat

Prestations

- Mise à disposition de bâtiments et divers espaces pour les activités scolaires et parascolaires

Points marquants en 2024

- Développement du projet de l'ASIGE d'un campus scolaire et sportif à Champagne
- Déménagement des classes de Champagne dans des modules provisoires
- Entrée en vigueur du contrat de prestation pour les transports scolaires avec CarPostal à la rentrée scolaire 2024/25 pour une durée de 5 ans.

Synthèse des activités

La commune de Grandson a délégué ses compétences en matière de gestion scolaire à l'Association scolaire intercommunale Grandson et environs (ASIGE) qui comprend 18 communes.

Le Comité directeur de l'ASIGE se réunit en moyenne toutes les trois semaines au secrétariat du collège du Jura A pour assurer la gestion de l'arrondissement scolaire et traiter les différentes demandes de la direction de l'établissement scolaire, des enseignants, des parents et des communes membres.

Pour la rentrée 2024, il y a eu 1450 élèves (707 élèves 1 à 6P, 250 élèves 7 et 8P et 458 secondaires) qui ont été répartis dans 74 classes de 19 bâtiments scolaires et six bâtiments sportifs sur 9 communes différentes.

1060 élèves sont transportés 2 à 4 fois par jour en plus des déplacements spéciaux durant le temps scolaire pour différents cours et activités.

Le Conseil intercommunal a siégé le 1er mai 2024 à Champagne et le 27 novembre 2024 à Giez.

Le collège provisoire Clos Libert à Champagne est situé à proximité des terrains de football.



CET – Conseil d'établissement

Missions et prestations

Missions

(Article 33 de la nouvelle loi scolaire – LEO) :

1. Le Conseil d'établissement concourt à l'insertion de l'établissement dans la vie locale.
2. Il appuie l'ensemble des acteurs qui le constituent dans l'accomplissement de leurs missions en rapport avec la vie de l'établissement.
3. Il veille à la cohérence de la journée de l'enfant-élève et formule des propositions à l'intention des instances compétentes.
4. Il permet l'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population et les parents d'élèves.
5. Le Département peut le consulter et déléguer des compétences.
6. Les autorités communales ou intercommunales peuvent consulter le Conseil d'établissement ou le charger de tâches en rapport avec la vie de l'établissement.

Le Conseil d'établissement se compose de 12 membres issus à parts égales de :

- représentants des autorités communales ou intercommunales; l'un d'entre eux assume la présidence;
- parents d'élèves fréquentant le ou les établissements;
- représentants des milieux et des organisations concernés par la vie du ou des établissements;
- représentants des professionnels actifs au sein du ou des établissements.

Prestations

- Une fois par année, il organise l'Assemblée des parents d'élèves et différentes activités en collaboration avec l'Établissement primaire et secondaire de Grandson.

Points marquants en 2024

- 20 au 28 mars 2024 : Semaine spéciale (précédemment appelée « Semaine du respect »)
- 21 juin 2024 : Bal des finissants à Bonvillars, Il est destiné aux élèves qui terminent leur cursus scolaire obligatoire (11^{ème} année).
- 27 juin 2024 : Plogging des élèves de 9^{ème} année sur le territoire communal de Grandson avec repas offert par le CET.
- 12 novembre 2024 : L'assemblée des parents d'élèves a eu lieu au Restaurant du Centre sportif de Borné-Nau à Grandson. Sont intervenus :
 - Le président avec un rapport sur les activités du CET de la période scolaire précédente ;
 - Monsieur François Nachen, (Alias E-COP François) chargé de prévention de la Police cantonale Vaudoise avec une présentation sur le thème « Jeunes et réseaux sociaux : quels sont les risques ? ».
 - Madame Marie Papeil, spécialiste des réseaux sociaux, a poursuivi dans la même thématique : « Les enfants sur les réseaux : à l'abri des mauvaises influences ».
- Durant l'année 2024, le CET s'est réuni à quatre reprises à Grandson et une fois à Fiez.

Bibliothèque publique et scolaire

Missions et prestations

Missions

- Permettre l'accès, au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale
- Promouvoir la prise en compte de tous les publics

Prestations

- Mise à disposition des différentes ressources disponibles (romans, documentaires, albums illustrés, bandes dessinées, mangas, etc.)
- Organiser des événements culturels scolaires ou publics durant l'année

Point marquant en 2024

- Après une année 2023 riche en événements, comme l'inauguration de la partie publique, la bibliothèque a continué sa progression en 2024 avec une augmentation considérable des prêts, des événements publics et des jours d'ouverture annuelle.

Synthèse des activités

Événements publics

- Lire ensemble
- Soirées jeux de société
- Spectacles d'improvisation
- Contes avec Véronique
- Tournoi de jeux vidéo
- Atelier IA-Ados
- Après-bibli
- Né pour lire
- Rencontres dédicaces
- Biblio Plage
- Bocansemble

Partie publique

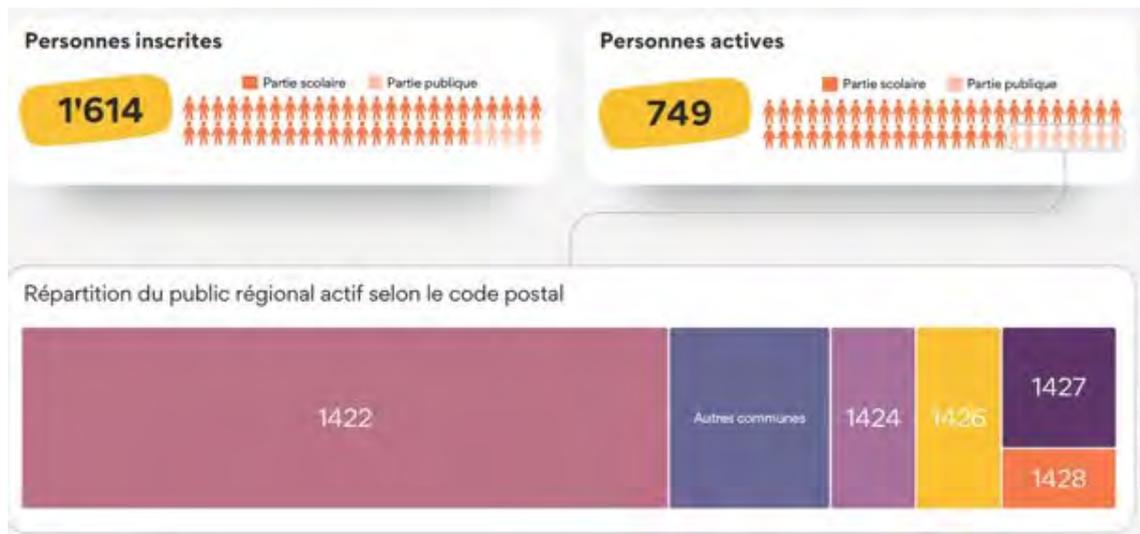
Heures d'ouverture hebdomadaire	8	=	+0%
Jours d'ouverture annuelle	152	↑	+30%
Événements publics	44	↑	+17.5%
Fréquentation lors des événements publics	855	?	n.d.
Fréquentation lors des ouvertures publiques	3'298	?	n.d.

Quelques chiffres :

Fonds documentaires

- 13'401 livres forment le fonds documentaire
- 1'241 livres acquis en 2024





Biblio Troc

Les bibliothécaires font régulièrement le tri des livres déposés et stockés dans l'ancienne cabine téléphonique située à proximité de l'Hôtel de Ville.

Travaux et environnement



Préambule municipal

La réalisation du PECC s'est poursuivie avec succès ; le tableau de suivi des actions 2024, validé par le Canton, est disponible sur le site web de la Commune. Dans ce contexte, le Service Travaux et environnement a mis un effort particulier sur la gestion des déchets. La directive municipale interdisant la vaisselle jetable lors de manifestations est devenue effective au 1er janvier. Mars a vu l'ouverture de la nouvelle mini-déchetterie du bâtiment de la voirie, ainsi que le traditionnel plogging (cette année avec l'aide de l'Association de la Grande Cariçaie, à laquelle notre commune vient d'adhérer). En avril, des ambassadeurs du tri (collaborateurs COSEDEC) sont venus prodiguer des conseils aux usagers de la déchetterie. Une filière de recyclage des plastiques a été mise en place mi-septembre, accompagnée d'une journée d'information. L'action « seaux à composts » proposée en octobre a connu un franc succès. Et tout au long de l'année, le Service s'est penché sur une révision de notre règlement des déchets, aujourd'hui obsolète ; une nouvelle mouture devrait être proposée au Conseil communal en 2025.

En parallèle, le Service a continué ses actions pour préserver la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur. Un bureau privé a été mandaté pour un inventaire de la biodiversité communale, dans le contexte du projet « Commune ouVerte » soutenu par ProNatura ; son rapport, attendu en 2025, permettra de prioriser les actions de protection. Nos belles forêts alluviales vont bénéficier de l'adhésion de notre Commune à l'Association de la Grande Cariçaie, et d'une décision de classement par le Canton. Pour ce qui est des espaces verts, le Service a poursuivi la végétalisation de divers sites (cimetière et belvédère des quais). Plusieurs projets d'arborisations ont pu être menés à bien, en ville comme en dehors ; pas tous malheureusement : le projet de végétalisation du cloître a subi un coup de frein suite à des sondages archéologiques, et devra être redimensionné. Notre politique de pose de nichoirs et de gîtes à chauve-souris s'est poursuivie, tout comme notre lutte contre les invasives (remplacement de haies de lauriers et journée d'arrachage des invasives, cette année avec l'aide de la Jeune Chambre internationale NV).

Sur le thème de l'alimentation durable : le Service a été impliqué dans la réalisation du potager scolaire et communautaire inauguré en septembre, avec sa cabane flambant neuve construite par des bénévoles et financée par une entreprise locale et diverses fondations.

Sur le thème des constructions, finalement, nous avons eu le plaisir d'inaugurer en mai la toute nouvelle voirie, esthétique, fonctionnelle, et répondant aux normes du développement durable. Une belle salle de réunion est à disposition des autres services, des commissions du Conseil et des groupes politiques. Le Service des Travaux et environnement est particulièrement heureux d'offrir à ses collaborateurs ce magnifique outil de travail, à la mesure de leur investissement infatigable en faveur de notre Commune.

Effectif total du dicastère

Au 31 décembre 2024, le personnel du dicastère Travaux et environnement est composé de 15 personnes (pas d'apprenti à cette date).

- Un chef de service à 100% (dont 40% affecté au service Réseaux et énergies)
- Un adjoint au chef de service (fontainier) à 100% (dont 60% affecté au service Réseaux et énergies)
- Sept employés à 100%
- Trois employés à 80%
- Un employé à 50%
- Un employé à 60%
- Une secrétaire technique à 42.5% (partagée et engagée à 85% au service Urbanisme et mobilité)

Jusqu'au 31.08, une secrétaire administrative à 10% (partagée et engagée à 50% au service Urbanisme et mobilité). Suite à sa démission, ce poste a été attribué en CDD jusqu'au 31.12 à Mme Garance Duvoisin qui a terminé son CFC d'employée de commerce en août 2024 au Greffe municipal.

Dans l'effectif susmentionné, il n'est pas tenu compte du personnel auxiliaire non soumis au règlement du personnel.

Explications détaillées :

- Engagement à 80% d'un aide-paysagiste dès le 1er août en remplacement d'une personne dont le CDD était arrivé à échéance le 31.5.
- Démission de l'apprenti au 1er février
- Mme Joanne Tissot a brillamment obtenu en 2024 le brevet fédéral de spécialiste de la nature et de l'environnement. Elle aura donc occupé le poste de secrétaire technique jusqu'au 31.12. Dès le 1.1.25 et vu la réussite de son brevet, la Municipalité l'a nommée déléguée au développement durable à 35% et responsable du pôle administratif pour les services de l'urbanisme (25%), des travaux et environnement et Réseaux et énergie (25%). Elle supervise les tâches de Mme Garance Duvoisin qui répartit son taux d'activité de 80% à parts égales entre les deux services, forte d'un CDI depuis le 1.1.25.
- Diminution du taux d'activité de 100% à 60% du responsable de la STEP et du réseau d'assainissement dès le 1er juillet.
- Engagement d'un auxiliaire à 60% en soutien du responsable de la STEP et du réseau d'assainissement dès le 1er août.
- Licenciement au 31.12 avec libération de l'obligation de travailler au 27.09 du responsable de la STEP et du réseau d'assainissement.
- La personne engagée en tant qu'auxiliaire a pu reprendre le poste jusqu'au 31.12 avant de se voir proposer un contrat en CDI à 60% dès le 1.1.25 comme nouveau responsable des STEP et du réseau d'assainissement. Un nouveau poste d'auxiliaire a été validé également au 1.1.25 pour assister le nouveau responsable.
- Une mission de type civiliste a été réalisée dans le cadre des espaces verts.

Réponses aux observations de la Commission de gestion sur le rapport 2023

Observations

Observation 7.1 : Dans le cadre du préavis 635/20 cité plus haut, il était mentionné, entre autres, une réduction des nuisances sonores comme un apport positif de ce projet. Cela n'a pas pu être mis en évidence. La CoGes relève qu'il serait pertinent pour l'ensemble des projets conduits après un préavis, que les éléments mentionnés dans celui-ci soient mesurés et qu'un retour puisse être fait au Conseil communal.

Selon le préambule du préavis 635/20, la butte de Borné-Nau a été conçue sur l'ensemble du projet « Bellevue/Borné-Nau » pour répondre à plusieurs contraintes : d'une part intégration paysagère et transition avec le territoire agricole pour ce qui est de l'ensemble de la butte, d'autre part paroi anti-bruit et parcage de véhicules pour sa partie Ouest, au Nord du futur quartier d'habitation (à noter qu'un intérêt supplémentaire était de ne pas avoir à évacuer les remblais de fouille). La partie Est de la butte, la seule réalisée pour l'instant, n'a pas de fonction anti-bruit. Les bâtiments scolaires sont suffisamment en retrait de l'autoroute pour ne pas souffrir de ses nuisances sonores.

Observation 7.2 : Il a été relevé au cours des auditions qu'environ deux contrôles par année des accès à la déchetterie sont effectués par des personnes autorisées. Malgré le faible taux de resquille relevé lors de ces contrôles, la CoGes recommande un renforcement de ces opérations.

Le service envisagera un 3e contrôle annuel, tout en soulignant que ces contrôles imposent un travail supplémentaire à nos employés de voirie et ASP, sans grand bénéfice attendu.

Observation 7.3 : Il a été relevé qu'en règle générale, au moment de la clôture d'un projet, la phase finale n'inclut pas de retour d'expérience (REX) avec les parties prenantes. Les REX sont souvent un apprentissage capitalisable sur des projets futurs, ainsi la CoGes recommande pour l'ensemble des dicastères de déployer cette dernière phase de projet.

Le service note que cette observation s'adresse visiblement à l'ensemble des dicastères, et non spécifiquement à celui des Travaux et environnement. Il reconnaît que, dans l'idéal, une procédure RETEX serait certainement bénéfique. Une telle procédure est cependant lourde et complexe, incluant de nombreuses étapes, dont la collecte des données, l'analyse et l'exploitation des informations, la rédaction d'un rapport, le partage des résultats et le suivi des plans d'action. En l'état, notre Administration communale n'a pas les ressources humaines permettant une telle procédure, ni la taille critique suffisante pour la justifier.

Voirie

Missions et prestations

Missions

- Veiller à l'entretien et au renouvellement du réseau routier et assurer le service hivernal
- Assister les spécialistes pour les tâches liées à la signalisation (police et pompiers)
- Exécuter les tâches de nettoyage du domaine public
- Soutenir les sociétés locales dans leurs manifestations

Prestations

- Entretien routier
- Nettoyage des espaces publics
- Service hivernal
- Manifestations
- Entretien du parc de véhicules
- Gestion de projet

Points marquants en 2024

- Inauguration voirie
- Chemin de Coudrex – Remplacement du tapis routier
- Gare - Chantier quai Car postal

Synthèse des activités

Inauguration voirie

Le samedi 4 mai a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux de la voirie, débutés en septembre 2022; ce chantier s'est déroulé sans encombre. Le Service des Travaux et environnement est très heureux de ce nouvel outil de travail dont la conception et la réalisation ont été pensées de manière durable.



Chemin de Coudrex – Remplacement du tapis routier

Identifié comme prioritaire lors de l'inventaire de l'état routier en 2022, le chemin de Coudrex a été entièrement refait lors d'une opération coup de poing de quatre jours. L'ancien tapis a été fraisé et réutilisé sur place pour créer la nouvelle planie sur laquelle la nouvelle route a été posée après compactage. L'absence de cadastre souterrain en dessous de la route a considérablement facilité les opérations.



Gare - Chantier quai Car postal

Il était indispensable de s'adapter au nouvel horaire CFF qui entraine en vigueur le 15 décembre 2024. Cet aménagement permet aux cars postaux de ne pas attendre une correspondance ferroviaire sur la route cantonale et offre par ailleurs un aménagement conforme aux besoins des personnes à mobilité réduite.



Déchetterie intercommunale et collecte des déchets urbains

Missions et prestations

Missions

- Organisation des collectes des déchets urbains
- Offrir un service de déchetterie intercommunale

Prestations

- Ramassage des déchets urbains
- Déchetterie intercommunale
- Déchetterie mobile
- Déchetterie porte à porte

Points marquants en 2024

- Démarrage LEO – Recyclage des plastiques
- Journée participative – Rallye du tri
- Mise en fonction de la nouvelle mini-déchetterie de la voirie

Synthèse des activités

Démarrage LEO – Recyclage des plastiques

La benne « plastique » de la déchetterie, qui récoltait jusqu'ici tous les plastiques ménagers en vue de leur incinération, a fait place en septembre 2024 à une filière de recyclage. Les sacs LEO acceptent tous les emballages plastiques ménagers, flacons et briques à boisson, qui sont ensuite triés sur le site RC-Plast de la Poissine avant de suivre différentes filières. Ce changement permet à notre Commune de se conformer aux législations fédérale et cantonale (financement de l'élimination des déchets selon le principe de causalité), de favoriser l'économie circulaire et d'inciter nos concitoyens à limiter l'usage d'emballages plastiques.



Journée participative – Rallye du tri

En collaboration avec COSEDEC, le Service Travaux et environnement a organisé un « rallye du tri » le samedi 21 septembre à la déchetterie des Tuileries. Les participants, conviés via un flyer tout-ménage, ont pu s'informer sur diverses filières en suivant le Sentier du tri et ses panneaux informatifs, visiter des stands dédiés à certaines problématiques importantes (biodéchets, gaspillage alimentaire, encombrants, appareils électriques/électroniques, plastiques), et participer à un jeu permettant de gagner différents lots.

Mise en fonction de la nouvelle mini-déchetterie de la voirie

Dès le 1er mars, la nouvelle mini-déchetterie située à l'arrière de la voirie a été ouverte à la population. Y sont collectés les sacs taxés, les bio-déchets, le verre et l'aluminium. L'exploitation se déroule sans problème et à satisfaction des habitants du quartier.



Environnement, espaces verts et cimetière

Mission et prestations

Mission

- Entretien et développer les espaces verts, y compris les places de jeux et le cimetière

Prestations

- Cimetière
- Assistance aux cérémonies funéraires
- Espaces verts, parcs et promenades
- Entretien des terrains de football

Points marquants en 2024

- Construction de deux pergolas – cour du collège de Borné-Nau et garderie des Remparts
- Installation d'un banc octogonal et plantation d'un arbre de Judée face au Temple de la rue Haute
- Réaménagement du Belvédère
- Suite passage au vert du cimetière
- Animation urbaine par les oiseaux fantastiques
- Visite des écoles de Giez et de Grandson

Synthèse des activités

Construction de 2 pergolas – cour du collège de Borné-Nau et EVE de Grandson

Profitant d'une intervention sur le réseau du chauffage à distance, le Service a complètement réaménagé la zone verte située dans la cour du collège de Borné-Nau, une pergola de 5 x 10 mètres y a été notamment construite afin de lutter contre les flots de chaleur. C'est pour la même raison mais dans des dimensions plus modestes qu'une seconde a été érigée dans le jardin de l'EVE située à la rue des Remparts 6. Les deux constructions sont très appréciées par les utilisateurs des sites.



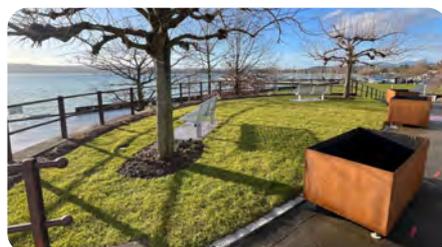
Installation d'un banc octogonal et plantation d'un arbre de Judée face au Temple de la rue Haute.

Afin d'optimiser les espaces et d'amener une zone d'ombre face au Temple tout en harmonisant les matériaux, un banc octogonal en chêne et acier corten a été installé au centre de la place. Un arbre de Judée a été planté et amènera de la fraîcheur et de la couleur à l'ensemble.



Réaménagement du Belvédère

C'est par la volonté de verdier des espaces jusqu'ici inutilement minéraux, qu'environ 80 m² d'enrobé ont été déposés au profit d'une zone engazonnée. Un deuxième banc ainsi que des bacs ont été installés afin de rendre à ce belvédère la qualité qu'il mérite.



Suite passage au vert du cimetière

Amorcé en 2023 afin de renoncer définitivement aux herbicides, le passage du cimetière de gravier à gazon a suivi son cours et se terminera en 2025.



Animation urbaine par les oiseaux fantastiques

Empruntés à la commune d'Yverdon-les-Bains, ces 10 oiseaux fantastiques se sont dispersés sur toute la commune au printemps. Ils ont été accessoirisés sur le thème de la mobilité et ont rapidement été adoptés par la population. L'action va se prolonger en 2025.

Les adolescents de la Fondation Verdeil font la promotion de la mobilité douce.

TEXTE : IGORIE RAPOSO
PHOTOS : MICHEL DUPERRIN

Les espaces verts situés entre l'entrée sud des Tuileries et la sortie nord de Grandson sont occupés depuis peu par de drôles d'oiseaux, avec une énorme pierre en guise de corps et des membres en métal. Ils ont un air de déjà-vu, et pour cause. En effet, ces véritables sculptures ont été réalisées par les élèves de la Fondation Verdeil, à Yverdon-les-Bains, à la demande des Jardins de la Ville. Elles ont ainsi égayé les grands massifs de fleurs de la capitale nord-vaudoise durant la belle saison, en 2021. Fort heureusement bien conservées,

en ce début de printemps, elles ont été réinstallées dans les espaces verts situés à proximité de la route cantonale Yverdon-Concise, sur le territoire de Grandson. Cette exposition ne tient pas du hasard puisque ce près de la Ville d'Yverdon-les-Bains à sa voisine vise à sensibiliser la population, tout particulièrement les conducteurs de véhicules motorisés, à la mobilité douce.

S'ils n'ont pas perdu la moindre plume dans le voyage, les oiseaux ont été dotés pour l'occasion d'éléments relatifs à la thématique de la mobilité : vélo, trottinette, gilet de sécurité, et même une aile delta, pour n'en citer que quelques-uns. Le public aura l'occasion de les admirer jusqu'à l'arrivée de l'automne. Quant aux jeunes artistes, ils sont sans doute très fiers de cette opération qui redonne vie à leur travail, tout en plaçant pour une bonne cause.



Vous avez vu mon vol tandem ?



Visite des écoles de Giez et de Grandson

Le 19 avril, quatre classes de 8P de Giez sont venues visiter la déchetterie et la nouvelle STAP des Tuileries afin de les sensibiliser aux questions du tri des déchets et du traitement des eaux usées.

Le 29 octobre et dans le cadre d'une sensibilisation des élèves aux questions environnementales, une classe de 2P des Tuileries s'est rendue sur le terrain afin de participer à la plantation d'un arbre.



En conclusion de ce rapport sur la gestion 2024, la Municipalité vous propose de prendre l'arrêté suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON

vu le rapport de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e :

Article 1 : **d'adopter** la gestion de l'année 2024;

Article 2 : **de donner décharge** à la Municipalité de sa gestion de l'année 2024.

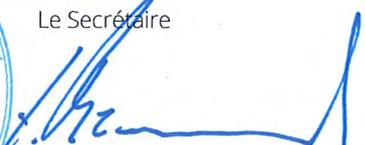
AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire



Antonio Vialatte



Eric Beauverd